Office of the Chief Electoral Officer

1992-93 Estimates

Part III

Expenditure Plan

92-03724/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

©Minister of Supply and Services Canada 1992

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1993-III-33
ISBN 0-660-57020-3

Printed on recycled paper

Imprimé sur du papier recyclé

1992-93 Estimates

Part III

Office of the Chief Electoral Officer

PREFACE

The Office of the Chief Electoral Officer, also known as Elections Canada, reports directly to Parliament. Therefore, the statutory information contained herein is presented to provide a better understanding of our program objectives and of the organization required to carry out our mandate.

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document and as such contains several levels of detail to respond to the varying needs of its readers. It is divided into two sections. Section I presents an overview of the Program including a description, information on its background, objectives and planning perspective as well as performance information that forms the basis for the resources requested. Section II provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by Details of Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This is to provide continuity with other Estimates documents as well as to assist in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1992-93 4
B. Use of 1990-91 Authorities 5

Section I
Program Overview

A. Plans for 1992-93
1. Highlights 6
2. Summary of Financial Requirements 8
B. Recent Performance
1. Highlights 9
2. Review of Financial Performance 11
C. Background
1. Introduction 11
2. Mandate 12
3. Program Objective 12
4. Program Description 12
5. Program Organization for Delivery 14
D. Planning Perspective
1. External Factors Influencing the Program 17
2. Initiatives 18
E. Program Performance Information
1. Elections 22
2. Administration 31

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
1. Financial Requirements by Object 33
2. Personnel Requirements 34
3. Net Cost of Program 36
B. Other Information
1. Federal Political Contribution Tax Credit 37
2. List of Statutory Reports and Other Materials Available to the General Public 37
3. Administration of a General Election or By-Election 38
C. Index 41

Spending Authorities

A. Authorities for 1992-93 – Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1992-93 Main Estimates	1991-92 Main Estimates
	Chief Electoral Officer		
20	Program expenditures	2,751	2,777
(S)	Salary of the Chief Electoral Officer	148	140
(S)	Expenses of elections	18,000	3,000
(S)	Contributions to employee benefit plans	441	390
	Total Program	21,340	6,307

Votes – Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1992-93 Main Estimates
	Chief Electoral Officer	
20	Chief Electoral Officer - Program expenditures	2,751,000

Program by Activities

(thousands of dollars)	1992-93 Main Estimates Authorized person-years*	Budgetary Operating	Capital	Total	1991-92 Main Estimates
Elections	--	18,000		**18,000**	3,000
Administration	55	3,338	2	**3,340**	3,307
	55	21,338	2	**21,340**	6,307
1991-92 Authorized person-years *	55				

* See figure 11, page 34, for additional information on person-years.

B. Use of 1990-91 Authorities -- Volume II of the Public Accounts

Vote (dollars)		Main Estimates	Total Available for use	Actual Use
Chief Electoral Officer				
15	Program Expenditures	2,637,000	2,637,000	**2,589,017**
(S)	Salary of the Chief Electoral Officer	134,000	170,475	**170,475**
(S)	Expenses of elections (Canada Elections Act, Northwest Territories Elections Act and the Electoral Boundaries Readjustment Act)	1,000,000	9,702,172	**9,702,172**
(S)	Contributions to employee benefit plans	367,000	394,000	**394,000**
	Total Program - Budgetary	4,138,000	12,903,647	**12,855,664**

Section I
Program Overview

A. Plans for 1992-93

1. Highlights

The following initiatives will be undertaken by Elections Canada under the statutory authority using continuing person-years, as well as temporary employees, where applicable:

- The amended training program for returning officers will be implemented during 1992 (see page 18);
- The redistribution process will be commenced, in the spring of 1992, following receipt of population statistics from the June 1991 census (see page 19);
- Digitized mapping will be introduced to Elections Canada in order to function more effectively (see page 19 and 21);
- A final adjustment to polling division boundaries will be completed in June 1992 in preparation for the next election (see page 19);
- Final updating of the street indexes will be completed following the adjustment to polling division boundaries (see page 19);
- Implementation of the information technology management master plan will be continued (see page 18 and 21);
- Development of procedures intended to ensure total accessibility at polling stations will be completed in 1992 (see page 19);
- Consultations with penitentiary representatives will continue in order to finalize a process for voting of inmates (see page 20);
- Discussions will be pursued with Canada Post and Statistics Canada with a view to sharing common data (see page 18);
- A systems testing exercise will be held in June 1992, to ensure that all systems, including computer systems, are ready to support a general election (see page 19);
- The system for tracking candidates' election expenses will be redesigned to automate many of the complex calculations now required by the Canada Elections Act and improve the quality of the information provided to auditors and Elections Canada management (see page 18);

- Planning and development of a comprehensive voter information program for the 35th general election will be undertaken utilizing the services of outside communications agencies. The program will include various elements of paid and unpaid publicity and will be targeted at the general Canadian electorate, with special emphasis on special needs groups. The primary purpose of the program will be to inform electors about their democratic rights and the mechanisms which are available for exercising those rights (see page 20);

- A number of activities will be undertaken to promote voter education outside of an election period, particularly amongst young people and other Canadians who may be qualified to vote at the next election. These activities will include participation in a major youth exhibition in Montreal, the showing of the circulating exhibition in the National Capital Region (to mark the 125th anniversary of Confederation), and the promotion and distribution of Elections Canada's simulated election kits (see page 20);

- Elections Canada will continue to maintain its relationship with External Affairs and the Canadian International Development Agency as well as with international multilateral organizations such as the United Nations, the Organization of American States, the Commonwealth, La Francophonie and the Conference on Security and Cooperation Europe Office of Free Elections, with a view to improving the planning and coordination of international electoral assistance projects. Officers of Elections Canada have been increasingly involved in international electoral activities in several countries (see page 20);

- Elections Canada will monitor the various constitutional reform proposals to assess their impact on the electoral process (see page 18);

- Elections Canada will participate in the follow-up to the Report of the Royal Commission on Electoral Reform and Party Financing expected in early 1992 and assess the impact on existing resources and the necessary action to be taken (see page 20);

- Elections Canada will commence implementation of PS2000 recommendations relating to classification simplification and the conversion to the GE standards, as well as possible changes in staffing resulting from the adoption of Bill C-26 amending the Public Service Employment Act (see page 18); and

- Elections Canada will be submitting a new Federal Elections Fees Tariff for approval to the Governor in Council (see page 21).

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements by Activity

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Actual 1989-90
Elections	**18,000**	12,600	9,702	19,764
Administration	**3,340**	3,129	3,154	2,822
	21,340	15,729	12,856	22,586
Person-Years*: Controlled by TB	**55**	55	53	54
Other	**2**	2	2	2
	57	57	55	56

* See figure 11, page 34, for additional information on person-years.

Note: The Office listed an amount of $18 millions for fiscal year 1992-93 as an indicator of possible statutory expenditures which may be incurred during the year under the Canada Elections Act and the Electoral Boundaries Readjustment Act. These and additional funds required to carry out statutory responsibilities under the Canada Elections Act and the Electoral Boundaries Readjustment Act will be drawn under the existing statutory authority as required.

Explanation of Change: The financial requirements for 1992-93 are $5,611,000 higher than the 1991-92 forecast expenditures. This is due primarily to:

- an increase of $4.1 million related to the cost of Redistribution;
- an increase of $2.3 million related to the cost of developing the voter information program for the next general election; and
- a decrease of $.9 million related to the office relocation.

Explanation of 1991-92 Forecast: The 1991-92 forecast, which is based on information available to management as of November 30, 1991, is $9,422,000 higher than the 1991-92 Main Estimates of $6,307,000. The difference is primarily related to:

- the cost of the Northwest Territories (NWT) general election;
- the Electoral Boundaries Redistribution Act (EBRA) preliminary work;

- the purchase of ballot paper;
- the revision of polling divisions boundaries;
- the introduction of a program to ensure total acccessibility to the vote;
- the introduction of new informatic systems;
- the office relocation; and
- preliminary work related to the advertising program for the next General Election.

B. Recent Performance

1. Highlights

Following is a summary of our major accomplishments under the statutory authority during 1990-91 and 1991-92 up to the time of the preparation of this expenditure plan:

- A strategy integrating developments in information technology with Elections Canada's corporate objectives has been developed and is being implemented;
- Installation of a local area network (LAN) was completed at headquarters providing all Elections Canada's employees with office automation tools, including Word Perfect, Lotus, Electronic Mail, and complete access to the Office's management information systems;
- The ballot paper was redesigned incorporating special security measures and an order was placed with Supply and Services Canada in May 1991. A contract was awarded and delivery was completed in September 1991;
- A revision of polling division boundaries was completed by both Elections Canada employees and returning officers in order to have every polling division described by street content and identified on a map. This should facilitate the work to be done by enumerators at election time and eventually help Elections Canada in implementing and maintaining a Geographic Information Systems (GIS) environment, should it be decided to implement such systems;
- Agreement has been sought with representatives of federal and provincial penitentiary services for a procedure to permit voting by inmates at federal elections, as required by the Federal Court decision of February 28, 1991;
- The circulating exhibition: Behind the Ballot Box/Les coulisses des élections, part of the National Archives Circulating Exhibit Program, opened for the first time in May 1990 in Sault Ste. Marie (Ontario) and subsequently travelled to Maple Creek and Saskatoon (Saskatchewan), before the end of the 1990-91 fiscal year. A complementary simulated election program, mounted by Elections Canada's community relations officer, was especially successful in reaching, on average, some 22 school classes and other groups in each exhibition venue and surrounding area;

- Over 12,000 young people were exposed to the electoral system in April 1991, when the Communications Branch organized a simulated election in which the electors voted from amongst three candidates for their favourite Montreal Canadian hockey player. The election took place during the holding of the major youth exhibition: **Le Salon international de la Jeunesse** in Montreal. The success of the undertaking has resulted in plans to repeat the exercise at the 1992 Salon;

- Elections Canada's involvement in the international democratization movement has increased significantly since the initial series of activities in the mid-1980s. During 1990-91, Elections Canada has directly participated in or coordinated the participation of provincial, academic, political and other participants as observers and/or technical advisers in election-related activities held in 14 different countries.

- As a result of the post-mortem meetings with the returning officers following the 1988 General Election, a consultant was hired to review the Federal Elections Fees Tariff. The consultant's report was presented in the spring of 1991 and we are now preparing a revised Tariff document which will be submitted for GIC approval in 1992.

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990-91 Actual	1990-91 Main Estimates	Change
Elections	9,702	1,000	**8,702**
Administration	3,154	3,138	**16**
Total	12,856	4,138	**8,718**
Person-Years*:			
Controlled by TB	55	55	--
Other	2	2	--
	57	57	--

* See figure 11, page 34, for additional information on person-years.

Explanation of Change: The 1990-91 expenditures were $8,718,000 higher than the Main Estimates. This was due mainly to the following factors:

- an increase of $8,702,000 over the $1 million indicator under the activity "Elections" to cover the cost of the statutory activities necessary to prepare for the next general election under the Canada Elections Act and the cost of administering four by-elections during the year;
- an increase of $16,000 in the overall administration budget due to an adjustment to the CEO salary and to the employer's contributions to the employee benefit plan.

C. Background

1. Introduction

The Chief Electoral Officer is responsible for exercising general direction and supervision over the preparation, administration, and reporting aspects of federal elections and the election expenses provisions of the Canada Elections Act. He is also required to "enforce, on the part of all election officers, fairness, impartiality and compliance with the provisions of (the) Act". He is appointed by resolution of the House of Commons, to which he is directly accountable, and communicates with the Governor in Council, when necessary,

through the member of the Queen's Privy Council for Canada designated by the Governor in Council for that purpose (the President of the Privy Council).

In addition to administering federal elections, the Chief Electoral Officer, pursuant to subsection 333(1) of the Canada Elections Act, has entered into an agreement with the Commissioner of the Northwest Territories to conduct elections to the Legislative Assembly of the Northwest Territories. General elections are held in the Northwest Territories every four years unless otherwise determined by the Commissioner of the Northwest Territories. While officials of the Northwest Territories had been planning to take over the responsibility for conducting the 1991 general election, it was again administered by Elections Canada by agreement with the Commissioner.

Compliance with and enforcement of the provisions of the Canada Elections Act are carried out by the Commissioner of Canada Elections under the general supervision of the Chief Electoral Officer, by whom he is appointed.

The Chief Electoral Officer also provides the necessary data and assistance to enable the electoral boundaries commissions to discharge their responsibilities under the Electoral Boundaries Readjustment Act with respect to each province's representation in the House of Commons.

2. Mandate

The legal mandate of the Chief Electoral Officer is contained in the Canada Elections Act and the Electoral Boundaries Readjustment Act.

3. Program Objective

To enable the Canadian electorate to elect members to the House of Commons in accordance with the Canada Elections Act; to ensure compliance with and enforcement of all provisions of the Canada Elections Act; to calculate the number of members of the House of Commons to be assigned to each province pursuant to the Electoral Boundaries Readjustment Act and in accordance with the provisions of the Constitution Acts, for each electoral boundaries readjustment exercise; and to provide the necessary technical, administrative and financial support to the eleven electoral boundaries commissions (ten provincial and one territorial) in accordance with the Electoral Boundaries Readjustment Act.

4. Program Description

Activity Structure: The Elections Canada Program is divided into two activities: Elections and Administration.

Elections

The election activity is comprised of the following two main elements:

Canada Elections Act: Under this Act, Elections Canada provides general direction and supervision over the administrative conduct of elections. In addition, the activity is responsible for issuing directives and providing guidelines to candidates and political parties; enforcing all provisions of the Act; making statutory payments to election officers, auditors, political parties and official agents where authorized by the Act; informing Canadians about their electoral rights and how they may exercise them; and for reporting thereon to Parliament.

Electoral Boundaries Readjustment Act: Under this Act, Elections Canada must, following a decennial census, calculate the number of members of the House of Commons to be assigned to each of the provinces and provide the eleven electoral boundaries commissions with the necessary statistics, maps and other documentation as well as the technical, administrative and financial competence to discharge their mandate.

Elections Canada has six primary areas of responsibility with respect to the electoral boundaries commissions:

- it must provide the commissions with all relevant population statistics, maps and other data relating to their province or territory;
- it acts as the intermediary between the commissions and the agencies who have a responsibility under the Electoral Boundaries Readjustment Act. These agencies are Statistics Canada and the Surveys and Mapping Branch of the Department of Energy, Mines and Resources;
- it acts as the intermediary between the commissions and the Government Printing Bureau for the printing of their proposals and ultimately of their reports;
- it acts as liaison between the commissions and the House of Commons for the transmission of their reports;
- it makes available, to be used at the discretion of each commission, various technical, administrative and financial assistance which may facilitate the accomplishment of the commissions' work; and
- it taxes all invoices received for expenses incurred by the various commissions prior to payment of the accounts.

Administration

The administration activity involves the maintenance of a nucleus of staff equivalent to 55 person-years at Ottawa Headquarters in a state of readiness to conduct an election within the minimum statutory period specified in the Canada Elections Act. This nucleus staff is responsible for performing a wide variety of statutory functions outside the election period, including:

- preparing, procuring and maintaining all necessary financial, training and other materials required to conduct an election or the redistribution of electoral boundaries;

- training election officers in all aspects of their duties and advising them of their statutory responsibilities under the Act;

- providing data required by members of the House of Commons, political parties, parliamentary committees and candidates;

- providing advice and assistance to the appropriate House of Commons Committee (House Management Committee and legislative committees, as required);

- undertaking the review and study of electoral procedures and the election expenses provisions of the Act;

- compiling and preparing statutory and statistical reports and books of instructions for election officers, candidates and political parties; and

- reviewing and paying all administrative and statutory accounts.

5. Program Organization for Delivery

Elections Canada's office is organized as follows:

Organization Structure: The Chief Electoral Officer is appointed by resolution of the House of Commons and reports through the Speaker to that body. He is assisted by the Assistant Chief Electoral Officer, who is appointed by the Governor in Council, and the Commissioner of Canada Elections, who is appointed under the statutory authority of the Chief Electoral Officer. The Executive Director - General Counsel, who is a public servant, reports to the Chief Electoral Officer and provides legal advice to both the Chief Electoral Officer and the Commissioner of Canada Elections. The Director of Operations, the Director of Election Financing, the Director Information Technology, the Director of Administration and Human Resources and the Director of Communications, all of whom are public servants, report to the Chief Electoral Officer. The Director, Strategic Planning and International Services reports to the Assistant Chief Electoral Officer.

The Commissioner of Canada Elections is responsible for ensuring compliance with and enforcement of all provisions of the Canada Elections Act.

The Executive Director - General Counsel is responsible for providing legal services to the Chief Electoral Officer and his senior staff as well as the Commissioner of Canada Elections. In the Office of the Commissioner of Canada Elections, the Executive Director coordinates all activities dealing with the enforcement of the Canada Elections Act. He acts as Privacy Coordinator and Conflict of Interest Coordinator.

The Director of Operations is responsible for the preparation, conduct and reporting of general elections, by-elections and Northwest Territories elections, as well as for the coordination of the activities of the electoral boundaries commissions.

The Director of Election Financing is responsible for both the financial management of the Office and for satisfying the statutory requirements of the Canada Elections Act concerning election financing as well as those of the Northwest Territories Elections Act in accordance with an agreement between the Chief Electoral Officer and the Commissioner of the Northwest Territories. The Director also acts as the Registrar of Political Parties and, as such, is responsible for receiving and verifying applications for registration submitted by political parties under section 24 of the Canada Elections Act. After verification, the Director/Registrar recommends acceptance or rejection of the application for registration to the Chief Electoral Officer. The Director/Registrar is also responsible for maintaining the registries of political parties and agents appointed by the registered parties.

The Director Information Technology is responsible for the delivery of information systems, both technology procedure (software) and the updating of existing management systems. This is a new position.

The Director of Administration and Human Resources is responsible for the provision of all administrative, human resources, purchasing, records management, and training services.

The Director of Communications is responsible for developing and implementing programs and activities intended to increase public awareness of the electoral system and the role of Elections Canada, and to inform electors about their right to vote as defined under the Canada Elections Act and how they may exercise that right. Activities include advertising, public, community and media relations, publications and the operation of an inquiries service.

The Director, Strategic Planning and International Services is responsible for strategic planning with particular emphasis being placed on the activities of the Royal Commission on Electoral Reform and Party Financing. He is also responsible for international services such as briefing foreign delegations, training election officials, ensuring the provision of election materials and supplies, giving technical advice and assistance, and providing election supervisors and observers.

The Office and permanent staff are located in Ottawa. Collectively, the organization is known as Elections Canada. Although there are no permanent regional offices, the 295 returning officers, who are appointed by order in council, establish offices in their electoral districts for the conduct of an election. The electoral boundaries commissions also maintain offices in their respective provinces and the Northwest Territories during their tenure.

Figure 3 on the following page depicts the allocation of 1992-93 resources by organization and activity.

FIGURE 3: 1992–1993 Resources by Organization / Activity

	Person–Years	Elections ($000)	Administration ($000)	Total ($000)
Assistant Chief Electoral Officer	1		144	144
Director, Strategic Planning and International Services		217	1	218
Secretariat	4	151	131	282
Commissioner of Canada Elections	(Contract)	89	---	89
Executive Director – General Counsel	5	83	333	416
Director, Communications	6	3,763	344	4,107
Director, Operations	19	10,244	1,039	11,283
Director, Election Financing	9	461	626	1,087
Director, Administration and Human Resources	12	1,392	670	2,062
Director, Information Technology	1	1,600	52	1,652
	57	18,000	3,340	21,340

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

Several factors can significantly affect the Program.

Uncertainty as to the Timing of General Elections or By-Elections and Minimum Statutory Period: Although there is provision in our Constitution for the maximum duration of a Parliament, there is no minimum duration specified and it is possible that an election could be launched at any time. Therefore, the Chief Electoral Officer must be ready to conduct a general election on very short notice, and at times, in a very short interval from the previous one. The May 1979 and February 1980 elections are cases in point. He must also be ready to conduct by-elections on very short notice at any time between general elections.

A minimum period between the commencement of a general election or by-election and polling day is set by statute at 50 days. Consequently, the Chief Electoral Officer must be ready to administer a general election or by-election within that period. Administration of a general election involves providing the 295 returning officers with all material and the necessary funds to recruit and train some 250,000 election officers, conducting an enumeration of over 17 million electors, and developing and distributing documents, guidelines and instructions to the approximately 1,600 candidates, their official agents and all officially registered political parties. As well, the Commissioner of Elections Canada must ensure the compliance and enforcement of the provisions of the Canada Elections Act.

Legislative and Other Changes: Changes to existing legislation and the implementation of new legislation have a significant impact upon the administration of elections. Examples include the provision of material and services in both official languages as required by the Official Languages Act, access for the disabled to polling stations in accordance with the Canadian Human Rights Act, amendments to the election expenses provisions of the Act and a recent Federal Court decision allowing inmates to vote.

The Royal Commission on Electoral Reform and Party Financing whose formation was announced in the Throne Speech in 1989 and which began an extensive study of the Canadian electoral system and party financing in 1990, is expected to table its Report in early 1992. At this time, it is not known if Parliament will deal in whole or in part with the recommendations of the Report in time to allow resulting changes to electoral and related procedures to be implemented at the next general election. This will depend in part on which of the recommendations are selected for parliamentary examination. In the meantime, the Office will be engaged in an indepth study of all of the recommendations and their potential impact on its operations in terms of conducting elections.

2. Initiatives

New Initiatives for 1992-93:

Training: Training sessions will be held for new returning officers as vacancies occur and appointments are made by the Governor in Council. General briefings will be held with all returning officers to train them about their new responsibilities regarding the computerization of the voters' lists, as well as to bring them up-to-date on all other changes to administrative and operational procedures since the last election.

Election Expenses System: This project will further automate the tracking of election expenses and the calculation of the reimbursement of election expenses provided to candidates. It will facilitate the issue and control of official income tax receipts to candidates for remittance to their campaign contributors. It will provide for more detailed and more timely information, to ensure compliance with the Canada Elections Act in the area of election expenses and contributions to candidates, and assist in verifying that surplus election funds are disposed of in accordance with the Act.

Adoption of Information Resource Management: Extensive changes are anticipated to devolve from the Royal Commission's recommendations. It is important for the Information Technology Directorate (IT) to examine the potential effectiveness of applying Information Resource Management (IRM) techniques to the changing environment of Elections Canada. IT staff will attend seminars and take courses on the subject of IRM, research the subject and examine the tools available in the market place. Acquisition of the necessary hardware and software will take place including Computer Aided Systems Engineering (CASE) tools, a 4th generation computer language, a data base package and the compatible computing platform that will be required. A pilot project will be identified and a model of the information and processes of the pilot business area will be built for evaluation purposes. This initiative is intended to prepare the organization for rapid re-engineering of existing data base applications following the next general election.

Canada Post and Statistics Canada: Discussions will be pursued with Canada Post and Statistics Canada with a view to sharing common data which may assist Elections Canada in developing a permanent registry of addresses.

Implementation of PS2000 Recommendations: Elections Canada will have to be prepared to respond to upcoming legislative personnel-related changes, to analyse the changes and deal with their impact. As an example, managers will have to be trained in the new methods of job description writing and job evaluation, in order to assist in classification committees, better determine and plan their own classification needs, and be able to provide details of work performed in a more concise and gender neutral format.

Constitutional Reform Proposals: Elections Canada will monitor the various constitutional reform proposals which may have consequences on our electoral process, including the proposal for an elected senate.

Continuing Initiatives:

Redistribution Activities: Pursuant to the Electoral Boundaries Readjustment Act, federal electoral boundaries must be reviewed following each decennial census. In that respect, the population figures resulting from the June 1991 census will be provided to the Chief Electoral Officer in April 1992, so that the allocation of House of Commons seats to each province can be made in accordance with the formula contained in the Constitution Act. The Chief Electoral Officer will then provide the necessary figures to the eleven (11) independent boundary commissions which will be established. Their task will be to divide each province and the Northwest Territories into electoral districts; the Yukon constitutes one electoral district. This exercise will take approximately fifteen (15) months to complete.

Adjustments to polling divisions: In accordance with the Canada Elections Act, electoral districts must be divided into polling divisions, which are geographical areas defined by the returning officer, for which a list of electors is prepared and for which one or more polling stations are established for the taking of the vote on election day. In order to keep these polling divisions as up-to-date as possible, minor adjustments will be undertaken in January 1992, and will be completed by June 1992.

Systems Testing: Elections Canada is continuing to prepare for an election. We have been upgrading our operational systems and implementing a financial management information system. To ensure that all systems will operate effectively at the next general election, we are planning a test of all major systems in the early part of June 1992.

Digitized Mapping: In order to prepare electoral maps, Elections Canada obtains base maps from Energy, Mines and Resources (EMR) and Statistics Canada (STC). In the past, these base maps were available in an analog format. However, both EMR and STC have moved to a computerized environment and the base maps are now produced in a digitized format. In 1989-90, Elections Canada undertook a needs analysis and feasibility study to examine the possibilities of improving the efficiency of its cartographic activities. The studies concluded that Elections Canada must change its cartographic work environment from an analog to a digitized format so that base maps from EMR and STC may be used. This would also allow Elections Canada to link textual data to electoral maps and thus produce accurate reports to answer queries from Members of Parliament, political parties, candidates, researchers and the general public and, most importantly, support the electoral process more efficiently. In order to implement Geographical Information Systems (GIS) technology in the most cautious and cost-effective manner, a number of pilot projects are being undertaken.

Updating of Street Indexes: Following the minor adjustments to polling division boundaries, a further update of the street indexes will be completed. The street index is the link between a civic address in a metropolitan area and its electoral district.

Voting Accessibility: Voting accessibility is an important and significant factor in the exercise of the right to vote. The objective of this program is to remove physical, mental and attitudinal obstacles to ensure that all eligible electors have an equal right to freely exercise their right to vote. This program is divided into two phases. Elections Canada having adopted a policy of 100% barrier free access, the first phase is directed to electors with reduced mobility; with the help of returning officers, Elections Canada is preparing an inventory of level-access locations for potential polling stations and of buildings which could

be modified by installing access ramps or other temporary means. Other electoral organizations may wish to benefit from our efforts. The second phase is directed to other groups of electors with special needs: the aged, natives, blind people, totally or partially deaf people, the homeless and illiterate electors. Two important aspects of this second phase will be to increase the awareness of election officials, as well as to develop the technical tools and appropriate directives.

Voting by Inmates: Consultations with penitentiary representatives will continue in order to establish a process to allow voting by inmates.

Voter Information Program: The Communications Branch will continue to work with outside agencies to develop a multi-media voter information program for the next election. This program will contain paid and unpaid publicity elements, including aboriginal and "ethnic" segments; public relations elements including the production of public service announcements, a plan for the use of the House of Commons T.V. channel during the election period and the development of information kits for various target groups; media relations activities including a pre-election media tour, an election launch press conference, a media monitoring exercise at election time and a program of timed news releases during the campaign period; and a national enquiries service involving the establishment of a special election-time information centre (or centres) and the use of a dedicated 1-800 telephone number. If the plan is not implemented in 1992-93 (i.e. an election is not held that year), it is anticipated that only a portion of the total budget (approximately $2.8 million) will be spent in developing the voter information program.

Voter Education Program: In 1992-93, activities will include participation in the major youth exhibition **Le Salon international de la Jeunesse** in Montreal and the organization of a simulated election there; the showing of the circulating exhibition: **Behind the Ballot Box/Les coulisses des élections** in three locations (Alberta, B.C. and the N.C.R.); the conduct of simulated elections with schools and other groups; the promotion and distribution of simulated election kits to schools and other groups; and participation in teacher's conferences and workshops. The cost of these activities is expected to total $350,000 and to absorb one person year.

International Activities: Elections Canada is continuing to update a comprehensive inventory of qualified persons who are both willing and available to serve as observers in international election-related activities. This will greatly expedite the selection of qualified persons for such missions.

Elections Canada, in consultation with External Affairs, is continuing its discussions with the United Nations, the Organization of American States and other multilateral organizations concerning upcoming electoral developments elsewhere in the world to determine the nature of our possible involvement.

Commission of Inquiry on Electoral Reform and Party Financing: The Commission is expected to submit its final report to the Governor in Council in early 1992. Forms, manuals and training programs will be reviewed very closely in light of possible changes to the legislation flowing from the report of the Royal Commission. Depending upon the nature of the changes, significant lead time may be required in order to modify procedures.

Review of Elections Fees Tariff: The recommendations flowing from the in-depth review of the General Elections Fees Tariff will result in a revised Tariff to be submitted for the approval of the Governor in Council. The new tariff will be simplified and easier to understand and will provide appropriate rates of remuneration for all election officers.

Geographic Information System: A pilot project was mounted in cooperation with Elections B.C. to assess the feasibility of implementing a geographic information system related to the electoral mapping program;

Master Plan for Information Management: Of the activities relating to a returning officer's office, only those related directly to the compilation of the preliminary and official lists of electors and the addressing of the notice of enumeration cards are being computerized. The automation of other activities involving the office of the Returning Officer will be considered during 1992-93.

Completed Initiatives:

NWT Elections: The Office administered elections jointly with officials of the Northwest Territories in October 1991, pursuant to legislation and an agreement with the Commissioner of the Northwest Territories, with a view to preparing NWT officials to administer their next general election.

Revision of Polling Division Boundaries: The revision of polling division boundaries was completed in October 1991. This project has been underway since September 1989, pursuant to the Canada Elections Act. Each electoral district is divided into polling divisions containing an average of 375 electors. Each polling division is represented on a map, is identified by a written description and is given an estimated number of electors.

Update of Guide to Electoral Districts: The Guide to Electoral Districts has been updated. This statutory publication, published under authority of the Special Voting Rules of the Act, identifies the electoral districts in which are located all municipalities which are not divided into more than one electoral district.

Compliance and Enforcement Efforts: A comparison of the number of cases or complaints received by the Office of the Commissioner of Canada Elections arising from the 1984 and 1988 general elections indicates a 52% increase in cases (see chart below). While this indicates an increased workload for the Office, it provides no definite measure of the impact of compliance activities undertaken by the Office.

The rate of convictions for prosecutions does provide a measure of the enforcement activities of the Office. The rate of convictions for concluded prosecutions arising from the 1988 election has increased significantly when compared to the rate of convictions for cases arising from the 1984 election.

Rate of Convictions

	Cases *	Prosecutions	Convictions	Percentage
1984 Election	485	33	17	51.5%
1988 Election	848	51	36	70.6%

* Excludes 82 cases in 1984 and 14 cases in 1988 dealing with the sale of liquor on polling day.

E. Program Performance Information

1. Elections

The main emphasis under the activity of elections is as follows:

Updating of Street Indexes and Guide to Electoral Districts: Completion of the revision of polling division boundaries will facilitate the updating of the street indexes which is presently underway. The street indexes serve to determine the electoral districts of addresses in cities which are divided into more than one electoral district. The Guide to Electoral Districts has been updated. While they have other uses, the Guide to Electoral Districts, together with the street indexes, serve to determine in which electoral district electors voting under the Special Voting Rules will cast their ballots.

International Activities: During 1990-91, Elections Canada was involved as observers and/or technical advisers in Haiti, Bénin, Zaire, Burkino Faso, Mali, El Salvador, Guatemala, Guyana, Hong Kong, Albania, Costa Rica, Nicaragua and in Romania. In all cases, Elections Canada's participation has been in response to requests received from the Speaker of the House of Commons, External Affairs, the Canadian International Development Agency, the United Nations, the Organization of American States, as well as La Francophonie, the Commonwealth and the Conference on Security and Cooperation Europe's Office of Free Elections. The nature and extent of Elections Canada's participation has ranged from briefing visiting foreign delegations, training electoral officials, ensuring the provision of election materials and supplies, drafting specifications for voter registration cards and ballot paper, providing technical advice and assistance on site in the drafting of constitutional amendments relating to election law, as well as supplying qualified election observers.

In order to establish a large inventory of qualified persons available to respond to requests for technical advisers and observers, Elections Canada has begun to distribute detailed application forms to various groups across the country including the offices of all provincial and territorial chief electoral officers and the Association of Former Parliamentarians.

Regarding the involvement of Elections Canada's personnel in international electoral activities, generally salaries and related benefits of the persons involved are absorbed by

Elections Canada; other associated costs such as travel and accommodation, are recovered from the requesting organization.

Effectiveness

Effectiveness of the program in achieving its objective to provide persons who are eligible to vote with the opportunity to exercise that right in accordance with the provisions of the Canada Elections Act, can be gauged in the following key result areas, all of which are statutory in nature:

Enumeration: The lists of electors who are eligible to vote at a general election or a by-election are established through a registration process specified in the Canada Elections Act.

One way of determining the effectiveness of enumeration is by analyzing population data from the most recent census conducted by Statistics Canada. It is estimated that approximately 70 % of the population are potential electors. However, changes to the size and mix of the population between census day and election day may introduce a significant degree of uncertainty to the accuracy of the population estimates. Returning officers also provide estimates of potential electors when they undertake the revision of their polling division boundaries before the election.

Two factors which contribute to the effectiveness of the enumeration process are the methods used and the opportunities provided to update the lists through the revision process during the election. In addition to the door-to-door enumeration carried out from the 38th to the 32nd day before polling day in urban areas, qualified urban electors are provided with the opportunity to submit changes to the preliminary lists up to the 17th day before polling day and to apply for their name to be included, once they have satisfied legal requirements.

Another indicator of the effectiveness of the enumeration process is the number of eligible electors who, as a result of the revision process, have their names added to the preliminary lists.

While the enumeration was difficult in some areas of the country at the 1988 general election, nevertheless over 17,100,000 qualified electors were enumerated. This is the highest number ever enumerated, representing a 5.78% increase over 1984, even though the increase in population was only 3%. This difference may also reflect the aging of the Canadian population.

The efficiency of the present procedure for registering electors may be gauged by comparing the number of registered electors with the number of Canadian citizens of voting age (eg. 18 years and over). In 1988, this percentage was estimated at 95%. Further, if persons legally disqualified from voting were deleted from the voting age population, this percentage would be even higher.

The enumeration system is still considered to be very effective; some aspects need to be examined so as to make it more responsive to contemporary living conditions and to the scarcity of qualified personnel available and ready to do this work in some parts of the country.

Revision of the lists: Concerning the names added to the lists during the revision period, it is most important to consider the timing of an election before drawing conclusions about effectiveness on the basis of the percentage of names added. At the last 6 elections (1972 to 1988, including 1980 when there was no door-to-door enumeration), this percentage has varied between 0.77 and 3.26 with an average of 1.95%. In 1984, for example, the election was held on September 4th, which meant that the enumeration was in July when many people were absent. Special provisions had to be adopted by the Chief Electoral Officer to extend the revision period until the 7th day before polling day and the percentage of the number of electors added was 3.26%. Given the conditions which existed in 1988, the percentage of electors added at revision, which was slightly over 2%, is not out of the ordinary. This percentage would have been substantially higher if recommendations of the Chief Electoral Officer, reflected in Bill C-79, had been adopted; they would have made it possible to add names at revision in urban areas up to and including the 3rd day before polling day, rather than up to the 17th day before polling day as is presently the case.

Another factor which has contributed to the increased number of eligible electors taking advantage of the revision period is the comprehensive information program undertaken during recent general elections.

Figure 4 shows the number of eligible electors appearing on the preliminary lists and on the official (final) lists after the revision period had expired during the 1988, 1984, 1979, 1974 and 1972 general elections.

Figure 4: Number of Names on Preliminary and Official Lists of Electors at the 1988, 1984, 1979, 1974 and 1972 General Elections*

Election	Preliminary Lists	Official Lists	% Added to Preliminary Lists
1988	17,161,413	17,580,880	2.45
1984	16,164,636	16,692,011	3.26
1979	14,865,893	15,151,997	1.92
1974	13,358,576	13,537,353	1.34
1972	12,818,806	12,917,778	.77

* There are no enumeration data for the 1980 election, as the usual door-to-door enumeration did not take place and the preliminary lists were based upon 1979 official lists. A comparison is therefore impossible.

Voting: While approximately 94 to 95% of those who vote do so on polling day, others exercise that right either in the office of the returning officer between the 21st and 3rd days before polling day or at the advance polls held on the 9th, 7th and 6th days before polling day. In addition, at a general election, many electors, including members of the armed forces, veterans undergoing hospital treatment and members of the Public Service of Canada employed outside Canada, as well as dependents of those members, are entitled to vote under

the Special Voting Rules contained in Schedule II of the Canada Elections Act. Such voting takes place between the 14th and the 9th days before polling day.

Thus, with the exception of Sundays and the Saturday immediately prior to polling day, an elector may cast his ballot on any one of the other 17 days preceding polling day.

The number of eligible electors who exercised their right under these provisions during the past five general elections is summarized in Figure 5.

Figure 5: Votes Cast Prior to Polling Day at General Elections

Votes Cast	1988	1984	1980	1979	1974
At advance polls	466,173	580,036	427,503	301,978	444,334
In offices of returning officers	96,889	132,223	47,607	28,231	*
Under Special Voting Rules	53,113	54,391	52,652	50,714	49,149
Total votes cast prior to polling day	616,175	766,650	527,762	380,923	493,483
Percentage of total votes cast	4.64%	6.07%	4.79%	3.30%	5.10%

* Not applicable at general elections prior to 1979.

Procedures: The clarity of the information provided and the simplicity of the procedures required to complete the ballot paper also contribute to the effectiveness of the program. One indicator of the effectiveness of the procedures and information provided is the number of rejected ballots. It should be borne in mind that the data contained in Figure 6, which displays the number and percentage of rejected ballots at the six most recent general elections, include those which may have been deliberately spoiled. The extremely low percentage and the decrease in the percentage of rejected ballots over the six election periods can be attributed in part to improvements in the clarity of information and of election procedures.

Figure 6: Number and Percentage of Rejected Ballot Papers

Election Year	Total Votes	Rejected Ballots	
		Number	%
1988	13,273,668	105,339	0.79
1984	12,638,424	89,703	0.71
1980	11,015,514	67,600	0.61
1979	11,541,000	85,298	0.74
1974	9,671,002	165,094	1.71
1972	9,974,661	307,172	3.08

Review of the Canada Elections Act: The Chief Electoral Officer and his staff, with the interests of the elector in mind, continually review the Canada Elections Act and propose amendments to it. Such recommendations are developed in order to reflect new legislation which may impact upon the Canada Elections Act and to improve those provisions and procedures which, during the conduct of an election, have been found to be deficient. Post-electoral sessions with returning officers are held after each general election to discuss improvements to procedures and the application of the Act.

Some of the improvements which have been made in the last two decades include the extension of proxy voting, voting in the office of the returning officer, the selection of premises which will enable disabled persons to have access to the polls and the introduction of a special template to enable visually-impaired electors to vote by themselves. Bill C-79, which was tabled in the House of Commons in June 1987 but which died on the order paper when Parliament was dissolved for the 34th General Election and which contained in excess of 180 amendments to the Canada Elections Act, was largely a product of this review process. Among the major changes introduced in this Bill were the provision of a means to vote for Canadian citizens living abroad, more flexible procedures for the revision of the preliminary lists of electors and an amended process and a revised structure for enforcing the Act.

Overall Performance

Election Costs: Figure 7 shows the total cost of the last three general elections and the cost per elector expressed in both current year dollars and 1980 constant dollars using the Consumer Price Index as published by Statistics Canada. In 1980 constant dollars, figure 7 indicates an increase in cost of $0.15 per elector or 3.8% from 1980 to 1988 with the major portion of this increase (i.e. $0.13) coming between 1984-1988. This increase is due in large part to the introduction of computer technology in the office at a cost of $2.7 million which was reflected in the cost of the 1988 General Election.

Figure 7: Cost of 1988, 1984 and 1980 General Elections

(Dollars)	1988	1984	1980
Cost of Election:			
Preliminary duties	2,874,019	1,352,814	385,400
Enumeration and revision of lists	34,311,164	30,913,330	16,037,078
Polling stations	20,613,222	20,296,821	13,636,155
Returning officers' and assistant returning officers' fees and allowances	17,073,183	12,291,585	9,226,247
Headquarters and printing of ballots	25,446,475	12,956,999	8,777,815
Information program	4,131,918	2,745,592	2,762,175
Reimbursement of candidates & parties	19,367,921	15,621,552	11,780,218
Special Voting Rules	614,727	307,531	311,644
Total Cost of Election	124,432,630	96,486,224	62,916,732
Total Number of Electors	17,639,001	16,775,011	15,890,416
Cost per elector:			
In current dollars	7.05	5.75	3.96
In 1980 constant dollars	4.11	3.98	3.96

Compliance and Enforcement: The Commissioner of Canada Elections is responsible for ensuring that the provisions of the Canada Elections Act are complied with and enforced. By agreement with the Chief Electoral Officer, the responsibility for compliance is shared with the Director of Election Financing who is also responsible for the verification of financial returns submitted by candidates and registered political parties.

Formal requests for information and interpretation of the legislation are received prior to, during and after elections from the general public, official agents of candidates and representatives of political parties. Several thousand requests for information on and interpretations of the Canada Elections Act were received and responded to by the Commissioner, the Executive Director-General Counsel and the Director of Election Financing during the 1988 general election. The marked increase over previous elections was judged to be in part due to a media information program.

Complaints alleging violations of the Canada Elections Act are received during and after each election. All cases are reviewed by legal counsel and the Commissioner to assess their validity. In those cases where a complaint appears bona-fide and warrants an investigation, the matter may be referred to investigators retained by the Commissioner for preliminary inquiries or directly to the Royal Canadian Mounted Police for a full investigation. In cases where a preliminary investigation is carried out, the matter may subsequently be referred to the Royal Canadian Mounted Police. Counsel retained by the Commissioner review the results of such investigations and make recommendations regarding prosecution. The Canada Elections Act presently stipulates that no prosecution can take place without the written authorization of the Commissioner of Canada Elections.

Figure 8 is a report on the activities of the Commissioner of Canada Elections during the last two general elections. A list of offences is included in the Chief Electoral Officer's Report to Parliament which is submitted in accordance with subsection 195(1) of the Canada Elections Act.

Figure 8: Major Alleged Offences Brought to the Attention of the Commissioner

Category	Number of Cases 1988	1984
Employers failing to observe provisions of section 148 requiring that employees be allowed four consecutive hours to vote	51	54
Late or non-filing by candidate or official agents	92	109
Sale of liquor on polling day	14	82
Advertising during the blackout period by candidate or party	54	34
Failure to transfer campaign surplus within time prescribed	103	75
Failure to return unused tax credit receipt forms within time prescribed	145	24
False declaration in election expense return	4	31
Defacing or removing signs of a candidate	8	17
Exceeding spending limit by candidate or official agent	62	18
Definition of election expenses	35	19
Failure of advertisement to bear authorization	47	15
Premature publication of election results	12	3
Voting when not qualified	7	2
Other offences	228	84
Total	862	567

As of October 31, 1991, all enforcement cases, except one, emanating from the 1988 general election have been resolved. The one remaining matter is concerned with the constitutionality of section 213 of the Act dealing with the blackout period.

Electoral Boundaries Readjustment: Pursuant to subsection 14(1) of the Electoral Boundaries Readjustment Act, the Chief Electoral Officer is responsible for providing the electoral boundaries commissions with the number of members of the House of Commons to be assigned to their respective province.

In 1986 and 1987, Elections Canada provided the eleven electoral boundaries commissions with administrative, technical, professional and financial assistance as required under the Electoral Boundaries Readjustment Act, including the following:

a) it provided the commissions with a total of approximately 4,500 reference and base maps with relevant population statistics and other data relating to their provinces, such as historical background material and profiles;

b) it trained and assigned eleven technicians/cartographers to assist the commissions;

c) it ensured the coordination, production and publication of notices of public hearings, including maps of proposed new boundaries, in 106 daily and 301 weekly newspapers, for a total circulation of 8,599,428 copies, at a total cost of $1,674,101.47;

d) it assisted the commissions at approximately 650 meetings including 96 public hearings. Representatives from Elections Canada attended the regular meetings, upon request, and technicians and cartographers attended most regular meetings and all public hearings;

e) it acted as liaison between the commissions, the House of Commons, and departments and agencies such as Treasury Board, Statistics Canada, Energy, Mines and Resources, Supply and Services Canada and Public Works Canada on behalf of the commissions;

f) it implemented the official mapping program, which resulted in the production of 336 different maps for a total of 550,500 copies, which are applicable until the next redistribution of electoral boundaries in 1992-93; and

g) it examined and processed for payment all invoices received for all expenses incurred by the various commissions. Remuneration of the commission staff including members, executive secretaries, support staff and professional assistance was paid by this Office. The total cost of this project was in the order of 5.5 million dollars.

2. Administration

There are a number of continuing initiatives in the period between elections performed mostly by the permanent staff of Elections Canada. They include the updating of tools and methodology for determining the quantity of election supplies to be ordered; reviewing financial and operational manuals; simplifying instructions to returning officers; and adding required forms with specific instructions as to their use and completion.

The main emphasis under the activity of administration is as follows:

Preparations for the 35th General Election: The preparation and organization of the material required for the conduct of a general election or by-election are carried out during the period between elections. Preparations are well advanced for the next general election. Most of the necessary supplies are in the distribution centre. The assembly of these supplies into lots and kits has taken place. Changes to the documentation usually result from either amendments to the Canada Elections Act or through improvements suggested by permanent staff and returning officers. For example, changes contained in legislation in 1983 necessitated major revisions to the election expenses guidelines and the publication produced for candidates, official agents and auditors. Also, these changes necessitated a major revision of the candidate's return respecting election expenses as well as certain other forms used by official agents. Some of these changes also required a revision of instructions provided to returning officers.

The number of different types of forms and documents supplied to returning officers, candidates, enumerators and other persons during an election are listed in Figure 9.

Figure 9: Election Forms, Documents and Supplies

Forms	
• used by returning officers	79
• used by candidates	48
• used by enumerators	10
• used for revision of the lists	15
• used at the poll	14
Supplies	
• envelopes for poll	16
• envelopes for election expenses	7
• tags	5
• other material	106
• reference books	71
• specimens	19
Total number of items	390

The actual quantity of forms, supplies and other material varies according to the number of electors in each electoral district. Normally the material is organized into 25 lots

which are shipped to each of the 295 returning officers before and during the election period; the majority of enumeration supplies must be sent ahead of the election so as to ensure readiness for this first task. During the 1988 General Election, 33,809 parcels, bags or cartons of supplies were shipped to the 295 returning officers. The total weight of the supplies shipped amounted to 620 tons.

Provision of Information: The activity also provides information on elections to prospective candidates, to the media and the general public upon request. Information is provided through statutory and statistical reports on such topics as the details of contributions to candidates and election expenses of candidates or political parties, through the preparation of documents addressing specific topics such as voting rights, representation and how to become a candidate and through the dissemination of maps showing the distribution of electoral districts in Canada. Since the last general election, two enquiries officers handled 18,500 telephone inquiries in calendar year 1989, 14,700 in 1990, and 18,000 in 1991 not including requests received in writing, while at the 1988 general election, a group of 8 enquiries officers handled some 40,000 telephone inquiries during a two-month period.

For each general election, the Chief Electoral Officer develops a comprehensive voter information program which comprises advertisements placed in selected newspapers, including dailies, weeklies and ethnic and campus press, along with messages on television and radio. Related public and media relations activities are conducted to complement the paid advertising program in an effort to improve the electorate's awareness of the electoral system and of the rights of voters. A list of reports and other publications which are available to the general public is contained in Section II.

Training of Returning Officers: In order to prepare new returning officers for their duties and to ensure that other returning officers are fully advised of the impact of changes to legislation and procedures which may have been adopted, training courses and briefings are conducted during the periods between elections. Initial sessions deal with the methodology to establish polling division boundaries. Afterwards, returning officers are trained in all other responsibilities of the position. In the period leading up to the coming into effect of new electoral boundaries when there is the biggest turnover in returning officers, normal training activities include the holding of instructional briefings or courses for new returning officers who may be appointed on the basis of the present boundaries, in the event of by-elections being held before the next general election, as well as the holding of briefings on changes to the legislation or administrative procedures for the present experienced returning officers. In the latter cases, meetings are usually arranged in regional centres across Canada in order to keep costs to a minimum. Other briefing activities are prepared and conducted prior to each election to inform candidates, official agents and auditors of their respective financial and reporting responsibilities pursuant to the Canada Elections Act.

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Elections Canada's financial requirements by object are presented in Figure 10.

Figure 10: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91
Personnel			
Salaries and wages	**2,759**	2,208	2,525
Contributions to employee benefit plans	**441**	380	394
	3,200	2,586	2,919
Goods and services			
Transportation and communications	**75**	75	61
Information	**7**	5	8
Professional and special services	**35**	35	122
Rentals	**3**	0	1
Purchased repair and upkeep	**5**	5	9
Utilities, materials and supplies	**13**	13	22
Other subsidies and payments	**18,000**	12,600	9,706
Transfer payments		4	--
	18,138	12,737	9,929
Total operating	**21,338**	15,323	12,848
Capital	**2**	406	8
	21,340	15,729	12,856

2. Personnel Requirements

Elections Canada's human resources expenditures of 3,200 account for 95.8% of the total operating expenditures of the Office. A profile of the personnel requirements is provided in Figure 11.

Figure 11: Details of Personnel Requirements

	Person-Years* Controlled by Treasury Board				
	Estimates 92-93	Forecast 91-92	Actual 90-91	Current Salary Range	1992-93 Average Salary Provision
Management	3	3	2	61,500 - 138,300	87,514
Scientific and Professional					
Law	2	1	1	22,890 - 125,100	82,542
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	17	18	16	17,470 - 72,817	49,153
Computer Systems Administration	1	2	2	22,310 - 73,032	42,181
Financial Administration	3	3	2	15,516 - 69,789	59,773
Information Services	3	3	4	17,329 - 65,839	50,193
Personnel Administration	2	1	1	16,390 - 67,273	43,949
Technical					
Drafting and Illustration	1	1	1	19,852 - 51,443	45,878
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	9	10	11	16,504 - 40,509	26,745
Secretarial, Stenographic and Typing	9	7	7	16,356 - 40,768	29,890
Operational					
General Services (NS)	2	3	3	16,989 - 51,984	27,837
General Services (S)	3	3	3	16,989 - 51,984	30,519
	55	55	53		

	Other Person-Years*				
	Estimates 92-93	Forecast 91-92	Actual 90-91	Current Salary Range	1992-93 Average Salary Provision
Senior Levels	2	2	2	44,300 - 165,500	123,100

* **Person-Years** - refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular time personnel (whether in Canada or abroad), continuing and non-continuing, full-time or part-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to the control of the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in the Schedule I, Parts I and II, of the Public Service Staff Relations Act. The Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to Section 39 of the Public Service Employment Act and all appointments pursuant to an order in council. Also, the person-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1991. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Net Cost of Program

Figure 12: Total Estimated Cost of the Program for 1992-93

(thousands of dollars)	Main Estimates 1992-93	Add* Other Costs	Estimated Total Program Cost 1992-93	1991-92
Elections	18,000		**18,000**	3,000
Administration	3,340	2,681	**6 021**	4,533
	21,340	2,681	**24,021**	7,533

* Program services provided without charge include:

	($000)
• accommodation received without charge from Public Works Canada	2,455
• employee benefits covering the employer's share of insurance premiums and costs paid by Treasury Board Secretariat	188
• employer's portion of compensation payments paid by Labour Canada	29
• cheque issue including compensation administration and other accounting services received without charge from Supply and Services Canada	9

B. Other Information

1. Federal Political Contribution Tax Credit

This is the total amount of tax credit provided to individuals or corporations in respect of contributions made to a registered federal political party or a candidate for election to the House of Commons, as supported by official receipts. The maximum allowable tax credit is $500.

Figure 13: Amount of Federal Political Contribution Tax Credits:

		Number	Amount ($000)
1990	Corporations	* 2,503	* 566
1989	Corporations	5,727	1,333
1989	Individuals	108,738	8,874

* Estimates

Sources:

1. The data pertaining to individuals was extracted from the 1991 edition of Taxation Statistics which is published by Revenue Canada - Taxation, Statistical Services Division. The data is based on a 2% sample of all taxfilers. Full details of the sampling methodology may be found in the publication.

2. The data pertaining to corporations was extracted by Revenue Canada - Taxation from the Corporation Master File (CORPAC) as at July 9, 1991.

2. List of Statutory Reports and Other Materials Available to the General Public

- Canada Elections Act
- Electoral Boundaries Readjustment Act
- Reports of the Chief Electoral Officer containing poll-by-poll results of general elections and by-elections published pursuant to section 193 of the Act
- Reports of the Chief Electoral Officer Respecting Election Expenses incurred at general elections published pursuant to section 193 of the Act

- Statutory Reports of the Chief Electoral Officer (narrative) published pursuant to subsection 195(1) of the Act
- Representation in the Federal Parliament
- Canada's Electoral System: How it Evolved and How it Works
- Voter's Guide
- Student Voter's Guide
- Voting in Canada (multilingual)
- Your Returning Officer
- Election Expenses and You
- Election Handbook for Candidates, their Official Agents and Auditors
- Important Considerations for Prospective Candidates
- Alphabetical List of Electoral Districts
- List of MPs with Political Affiliations
- List of Registered Political Parties with addresses
- List of Provincial Chief Electoral Officers
- Northwest Territories Elections Act

In addition, various maps, indexes and statistics relating to by-elections and general elections are available. Historical statistical results may be consulted on microfilm at the National Archives. A film on the electoral process and the work of the Office, entitled "Elections Canada At Work" ("Élections Canada à l'oeuvre"), may be borrowed through regional offices of the National Film Board.

3. Administration of a General Election or By-Election

A general election is launched through the issue of the following proclamations:

- a proclamation of dissolution of the House of Commons;
- a proclamation fixing polling day and the date for the return of the writs; and

- a proclamation establishing a pro-forma date for convening Parliament.

The main steps that have to be taken in connection with the conduct of an election are:

- the nomination of urban enumerators designated by the two candidates (or political parties) entitled to do so not later than noon of the 45th day before polling day;

- the enumeration which, by statute, must begin on Friday, the 38th day before polling day;

- the reproduction of copies of the preliminary lists of electors for distribution to candidates which must, by statute, be effected by Thursday, the 25th day before polling day;

- the revision of the preliminary lists of electors which, for urban polling divisions, is held on Wednesday, Thursday and Friday, the 19th, 18th and 17th days before polling day and in rural polling divisions on Wednesday, the 19th day before polling day;

- the nomination of candidates, the latest day for which is Monday, the 28th day before polling day, unless that Monday happens to be a holiday as defined in the Interpretation Act, in which case nomination day is deferred to the following Tuesday;

- advance polls which are open on Saturday, Monday and Tuesday, the 9th, 7th and 6th days before polling day;

- voting in the office of the returning officer for electors unable to vote at the advance poll and on polling day, which takes place from Monday the 21st day preceding polling day and ends on the last Friday before polling day (except on Sundays and the three days fixed for advance polls);

- polling day which, by statute, is always on a Monday, unless that Monday happens to be a holiday as defined in the Interpretation Act, in which case polling day is deferred to the following Tuesday;

- the official addition of votes by each returning officer, held no earlier that the 3rd day following polling day in order to ensure that the official result of the votes cast for each candidate under the Special Voting Rules and related documents are available for the official addition of the votes and for a judicial recount, if necessary. At a by-election, the official addition can take place earlier since the Special Voting Rules do not apply; and

- the declaration of the elected candidate by the returning officer, issued at the earliest on the 7th day following the official addition of the votes unless, in the meantime, there was a petition to a judge for a recount.

The Constitution Act, 1982, provides that no Parliament can sit for more than five years following the date fixed by order in council for the return of the writs at a general election. This date usually follows polling day by approximately three weeks. However, in time of real or apprehended war, invasion or insurrection, a House of Commons may be continued beyond five years.

C. Index

Automation, 9, 21

Compliance, 11, 12, 14, 17, 18, 21, 27

Computerize, 19, 21

Elections - Costs, 27

Effectivenes of the program, 23

Federal Electoral Boundaries, 8, 12-15, 19, 30, 32, 37

Enforcement, 12, 14, 17, 21, 27, 30

Enumeration, 17, 21, 23, 24, 27, 32, 39

Exhibition, 7, 9, 10, 20

International Activities, 7, 10, 15, 20, 22

Management information systems, 9

Northwest Territories Elections, 15, 38

Personnel Requirements, 34

Revision of polling divisions, 6, 9, 19, 21, 22

Tax Credits, 29, 37

Voter Information Program, 20, 32

Bureau du Directeur général des élections

Budget des dépenses 1992-1993

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1992

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1992-III-28
ISBN 0-660-57488-8

Budget des dépenses 1992-1993

Partie III

Bureau du Directeur général des élections

PRÉFACE

Le Bureau du Directeur général des élections, également connu sous le nom d'Élections Canada, relève directement du Parlement. Ainsi, les renseignements législatifs figurant dans le présent rapport sont fournis afin d'offrir une meilleure compréhension de nos objectifs relatifs au Programme et de l'organisation requise pour exécuter notre mandat.

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres. Le document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée des autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics. Cette façon de procéder a pour objet d'assurer une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et de permettre l'évaluation des résultats financiers du Programme au cours de l'année écoulée.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993 4
B. Emploi des autorisations en 1990-1991 5

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1992-1993
1. Points saillants 6
2. Sommaire des besoins financiers 8
B. Rendement récent
1. Points saillants 9
2. Examen des résultats financiers 11
C. Données de base
1. Introduction 12
2. Mandat 12
3. Objectif du Programme 13
4. Description du Programme 13
5. Organisation du Programme en vue de son exécution 15
D. Perspective de planification
1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 18
2. Initiatives 19
E. Données sur le rendement du Programme
1. Élections 24
2. Administration 34

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
1. Besoins financiers par article 37
2. Besoins en personnel 38
3. Coût net du Programme 40
B. Autres renseignements
1. Crédits d'impôt pour contributions politiques fédérales 41
2. Liste des rapports législatifs et des autres publications offerts au grand public 41
3. Administration d'une élection générale ou partielle 43
C. Index 45

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1992-1993	Budget principal 1991-1992
	Directeur général des élections		
20	Dépenses du Programme	**2 751**	2 777
(S)	Traitement du Directeur général des élections	**148**	140
(S)	Dépenses d'élection	**18 000**	3 000
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**441**	390
	Total du programme	**21 340**	6 307

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits (dollars)		Budget principal 1992-1993
	Directeur général des élections	
20	Directeur général des élections - dépenses du programme	2 751 000

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1992-1993				
	Années-personnes contrôlées*	Budgétaire Fonctionnement	Dépenses en capital	**Total**	Budget principal 1991-1992
Élections	--	18 000		**18 000**	3 000
Administration	55	3 338	2	**3 340**	3 307
	55	21 338	2	**21 340**	6 307
Années-personnes autorisées en 1991-1992 *	55				

* Pour des renseignements additionnels sur les années-personnes, voir le tableau 11, page 38.

B. Emploi des autorisations en 1990-1991 - Volume II des Comptes publics

Crédits (dollars)		Budget principal	Total disponible	**Emploi réel**
Directeur général des élections				
15	Dépenses du Programme	2 637 000	2 637 000	**2 589 017**
(L)	Traitement du Directeur général des élections	134 000	170 475	**170 475**
(L)	Dépenses d'élection (Loi électorale du Canada, Loi électorale des Territoires du Nord-Ouest et Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales)	1 000 000	9 702 172	**9 702 172**
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	367 000	394 000	**394 000**
	Total du Programme - Budgétaire	4 138 000	12 903 647	**12 855 664**

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1992-1993

1. Points saillants

Élections Canada prendra les initiatives suivantes en vertu des autorisations prévues par la loi en recourant aux années-personnes permanentes ainsi qu'à des employés temporaires, au besoin:

- Le programme de formation révisé des directeurs du scrutin sera dispensé en 1992 (voir page 19).
- La révision de la carte électorale sera commencée au printemps de 1992, après réception des statistiques démographiques du recensement de juin 1991 (voir page 20).
- Pour plus d'efficacité, Élections Canada adoptera la cartographie numérique (voir page 20 et 22).
- Un dernier ajustement des limites des sections de vote sera menée à terme en juin 1992, en prévision des prochaines élections (voir page 20).
- La dernière mise à jour des indicateurs de rues suivra l'ajustement des limites des sections de vote, prévue pour le début de 1992 (voir page 21).
- Élections Canada continuera d'appliquer son plan directeur de gestion de l'informatique (voir page 19 et 22).
- L'élaboration des marches à suivre visant à rendre les bureaux de scrutin entièrement accessibles sera menée à terme en 1992 (voir page 21).
- Les consultations auprès des représentants des pénitenciers se poursuivront afin de finaliser un processus permettant aux prisonniers de voter (voir page 21).
- Élections Canada poursuivra ses discussions avec Postes Canada et Statistique Canada en vue d'une utilisation commune des données (voir page 19).
- Une vérification des systèmes se tiendra en juin 1992, afin de s'assurer que tous les systèmes, y compris le réseau informatique, sont prêts à fonctionner lors d'une élection générale (voir page 20).

- Le système de contrôle des dépenses électorales des candidats sera remanié, de façon à automatiser une part importante des calculs complexes actuellement requis en vertu de la Loi électorale du Canada et pour améliorer la qualité des renseignements fournis aux vérificateurs et aux gestionnaires d'Élections Canada (voir page 19).

- Élections Canada amorcera la planification et l'élaboration d'un vaste programme d'information des électeurs en vue de la 35e élection générale, en faisant appel aux services d'agences de communication de l'extérieur. Ce programme, qui comprendra divers volets de publicité payée et gratuite, sera ciblé sur l'électorat canadien dans son ensemble et, plus particulièrement, sur les groupes ayant des besoins spéciaux. Son objectif premier sera de renseigner les électeurs sur leurs droits démocratiques et sur les mécanismes mis à leur disposition pour exercer ceux-ci (voir page 21).

- Élections Canada entreprendra un certain nombre d'activités visant à sensibiliser les électeurs en dehors des périodes d'élection, notamment les jeunes et les autres Canadiens qui seront habilités à voter lors des prochaines élections. Ces activités comporteront notamment une importante exposition pour la jeunesse, à Montréal; la présentation de l'exposition itinérante dans la Région de la capitale nationale (pour souligner le 125e anniversaire de la Confédération); et la promotion et la diffusion de pochettes documentaires pour aider la tenue d'élections simulées (voir page 22).

- Élections Canada maintiendra ses relations avec les Affaires extérieures et l'Agence canadienne de développement international, de même qu'avec divers organismes internationaux multilatéraux comme les Nations Unies, l'Organisation des États américains, le Commonwealth, la Francophonie et le Bureau des élections libres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, dans le dessein d'améliorer la planification et la coordination des projets internationaux d'assistance électorale. Les fonctionnaires d'Élections Canada participent de plus en plus à des activités électorales dans plusieurs pays (voir page 22).

- Élections Canada s'intéressera de près aux diverses propositions de réforme constitutionnelle afin d'en mesurer les conséquences sur le processus électoral (voir page 20).

- Élections Canada participera au suivi du Rapport de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, attendu au début de 1992, en mesurera les éventuelles conséquences sur le plan des ressources et évaluera les mesures qui s'imposent (voir page 22).

- Élections Canada débutera la mise en place des recommandations de FP 2000 concernant la simplification de la classification et la conversion des normes GE de même que les modifications en matière de dotation découlant du projet de loi C-26 modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (voir page 19).

- Élections Canada soumettra un nouveau tarif des honoraires d'élections fédérales au Gouverneur en conseil pour son approbation (voir page 22).

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1: Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Élections	**18 000**	12 600	9 702	19 764
Administration	**3 340**	3 129	3 154	2 822
	21 340	15 729	12 856	22 586
Années-personnes*: Contrôlées par C.T.	**55**	55	53	54
Autres	**2**	2	2	2
	57	57	55	56

* Pour des renseignements additionnels sur les années-personnes, voir le tableau 11, page 38.

Nota: Pour l'année financière 1992-1993, Élections Canada a inscrit un montant de 18 000 000 $, à titre indicateur des éventuelles dépenses qui pourraient être engagées au cours de l'année en vertu de la Loi électorale du Canada et de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. L'ensemble des fonds requis pour l'exécution des activités prescrites par la Loi électorale du Canada et la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales est affecté, au besoin, en vertu de l'autorisation législative existante.

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1992-1993 dépassent les prévisions de dépenses pour 1991-1992 de 5 611 000 $. Cette situation est attribuable surtout aux facteurs suivants :

- une augmentation de 4,1 millions de dollars des coûts reliés à la révision de la carte électorale;
- une augmentation de 2,3 millions de dollars des coûts du programme d'information des électeurs en vue de la prochaine élection; et
- une diminution de 900 milles dollars reliée à la relocalisation du bureau.

Explication des prévisions pour 1991-1992: Les prévisions pour 1991-1992, qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1991, dépassent de 9 422 000 $ le Budget des dépenses pour 1991-1992, qui s'établissait à 6 307 000 $. Cette différence est attribuable principalement aux facteurs suivants :

- la tenue d'élections générales dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.);
- le travail préliminaire en vue de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (LRLCE);
- l'achat de papier pour les bulletins de vote;
- la révision des limites des sections de vote;
- l'introduction d'un programme visant à assurer l'accessibilité totale au vote;
- l'introduction de nouveaux systèmes informatiques;
- la relocalisation du bureau; et
- le travail préliminaire relié au programme de publicité pour la prochaine élection générale.

B. Rendement récent

1. Points saillants

Voici un aperçu des principales mesures que nous avons prises, en vertu des pouvoirs dont nous sommes légalement investis, en 1990-1991 et en 1991-1992, à la date ou a été établi le présent budget des dépenses:

- Élections Canada soumettra un nouveau tarif des honoraires d'élections fédérales au Gouverneur en conseil pour son approbation (voir page 22).

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1: Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Réel 1989-1990
Élections	**18 000**	12 600	9 702	19 764
Administration	**3 340**	3 129	3 154	2 822
	21 340	15 729	12 856	22 586
Années-personnes*: Contrôlées par C.T.	**55**	55	53	54
Autres	**2**	2	2	2
	57	57	55	56

* Pour des renseignements additionnels sur les années-personnes, voir le tableau 11, page 38.

Nota: Pour l'année financière 1992-1993, Élections Canada a inscrit un montant de 18 000 000 $, à titre indicateur des éventuelles dépenses qui pourraient être engagées au cours de l'année en vertu de la Loi électorale du Canada et de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. L'ensemble des fonds requis pour l'exécution des activités prescrites par la Loi électorale du Canada et la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales est affecté, au besoin, en vertu de l'autorisation législative existante.

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1992-1993 dépassent les prévisions de dépenses pour 1991-1992 de 5 611 000 $. Cette situation est attribuable surtout aux facteurs suivants :

- une augmentation de 4,1 millions de dollars des coûts reliés à la révision de la carte électorale;
- une augmentation de 2,3 millions de dollars des coûts du programme d'information des électeurs en vue de la prochaine élection; et
- une diminution de 900 milles dollars reliée à la relocalisation du bureau.

Explication des prévisions pour 1991-1992: Les prévisions pour 1991-1992, qui sont fondées sur les renseignements dont la direction disposait au 30 novembre 1991, dépassent de 9 422 000 $ le Budget des dépenses pour 1991-1992, qui s'établissait à 6 307 000 $. Cette différence est attribuable principalement aux facteurs suivants :

- la tenue d'élections générales dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.);
- le travail préliminaire en vue de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales (LRLCE);
- l'achat de papier pour les bulletins de vote;
- la révision des limites des sections de vote;
- l'introduction d'un programme visant à assurer l'accessibilité totale au vote;
- l'introduction de nouveaux systèmes informatiques;
- la relocalisation du bureau; et
- le travail préliminaire relié au programme de publicité pour la prochaine élection générale.

B. Rendement récent

1. Points saillants

Voici un aperçu des principales mesures que nous avons prises, en vertu des pouvoirs dont nous sommes légalement investis, en 1990-1991 et en 1991-1992, à la date ou a été établi le présent budget des dépenses:

- On s'applique à mettre en oeuvre notre stratégie visant à intégrer les progrès de l'informatique en tenant compte des objectifs globaux d'Élections Canada.

- On a installé un réseau local au siège de l'administration centrale. Tous les employés d'Élections Canada disposent désormais d'outils de bureautique (Word Perfect, Lotus, courrier électronique) et d'un accès complet aux systèmes d'information de gestion du Bureau.

- Le mode de fabrication du papier pour les bulletins de vote a été modifié, de façon à le rendre plus sécuritaire, et une commande a été passée auprès d'Approvisionnements et Services Canada, en mai 1991. Un contrat a été attribué et la livraison s'est faite en septembre 1991.

- Les fonctionnaires d'Élections Canada, de concert avec les directeurs du scrutin, ont complété une révision des limites des sections de vote, de façon à établir, pour chacune d'elles, la description des rues qu'elle englobe et ses contours sur la carte. Cette mesure devrait faciliter le travail des recenseurs à l'époque des élections et, à terme, aider Élections Canada à établir et à maintenir l'environnement de ses systèmes d'information géographique si on décidait d'implanter de tels systèmes.

- Élections Canada a négocié avec les représentants des services pénitentiaires fédéraux et provinciaux afin d'en venir à une entente sur les principes d'une marche à suivre qui permettra aux détenus de voter lors des élections fédérales, ainsi que l'exige la décision prise par la Cour fédérale le 28 février 1991.

- L'exposition itinérante Les coulisses des élections/Behind the Ballot Box, qui s'inscrit dans le Programme des expositions itinérantes des Archives nationales, a été inaugurée en mai 1990, à Sault Sainte-Marie (Ontario), pour ensuite se rendre à Maple Creek et à Saskatoon (Saskatchewan) avant la fin de l'exercice financier 1990-1991. Un programme complémentaire d'élections simulées, créé par l'agent des relations communautaires du Bureau, a connu un franc succès puisque 22 classes et autres groupes, en moyenne, ont pu en profiter dans chacune des localités (et dans leurs régions environnantes) où a été présentée l'exposition.

- Plus de 12 000 jeunes ont été initiés au système électoral en avril 1991, lorsque la Direction des communications a organisé une élection simulée. Les électeurs devaient choisir leur joueur préféré des Canadiens de Montréal, parmi trois candidats. Cette opération a eu lieu durant la grande exposition intitulée **Le Salon international de la Jeunesse**, à Montréal. Ce fut un franc succès, et l'on prévoit répéter l'expérience au Salon de 1992.

- Depuis ses premières activités dans ce domaine, au milieu des années 80, Élections Canada a considérablement accru sa présence au sein du mouvement international de démocratisation. Au cours de 1990-1991, Élections Canada a soit participé

directement, soit coordonné la participation d'observateurs ou de conseillers techniques provenant des provinces, du milieu universitaire et de la classe politique, à des activités de nature électorale tenues dans 14 différents pays; et

- Suite aux rencontres post-mortem tenues avec les directeurs du scrutin après l'élection générale de 1988, un consultant a été embauché pour réviser le tarif des honoraires des élections fédérales. Le rapport du consultant a été présenté au printemps de 1991 et nous préparons présentement un tarif révisé qui sera soumis pour l'approbation du Gouverneur en conseil en 1992.

2. Examen des résultats financiers

Tableau 2: Résultats financiers en 1990-1991

	1990-1991		
(en milliers de dollars)	Réel	Budget principal	Différence
Élections	9 702	1 000	8 702
Administration	3 154	3 138	16
Total	12 856	4 138	8 718
Années-personnes*:			
Contrôlées par C.T.	55	55	–
Autres	2	2	--
	57	57	--

* Pour des renseignements additionnels sur les années-personnes, voir le tableau 11, page 38.

Explication de la différence: En 1990-1991, les dépenses ont excédé le Budget des dépenses principal de 8 718 000 $. Cela est principalement attribuable aux facteurs suivants:

- une augmentation de 8 702 000 $ par rapport au montant prévu de 1 000 000 $ pour l'activité "Élections" afin de couvrir les frais des activités prescrites nécessaires à la préparation des prochaines élections générales, aux termes de la Loi électorale du Canada, ainsi que la conduite de quatre élections partielles au cours de l'année;

- une augmentation de 16 000 $ du budget global d'administration, attribuable à l'ajustement du traitement du DGE et aux contributions de l'employeur au régime d'avantages sociaux des employés.

C. Données de base

1. Introduction

Le Directeur général des élections est responsable de la direction et de la supervision générales des activités se rapportent aux élections, ainsi que de l'application de l'ensemble des dispositions de la Loi électorale du Canada, incluant celles qui touchent les dépenses d'élection. Il est également tenu "d'exiger de tous les officiers d'élection l'équité, l'impartialité et l'observation de la (présente) loi". Il est nommé par résolution de la Chambre des communes, dont il relève directement, et communique avec le gouverneur en conseil, lorsque cela est nécessaire, par l'entremise du membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada que celui-ci désigne à cet effet (le Président du Conseil privé).

Outre l'Administration des élections fédérales, le Directeur général des élections, en vertu du paragraphe 333(1) de la Loi électorale du Canada, est aussi habilité, aux termes d'une entente conclue avec le Commissaire des Territoires du Nord-Ouest, à conduire les élections des membres de l'Assemblée législative des Territoires. Les élections générales dans les Territoires ont lieu tous les quatre ans, à moins qu'il n'en soit déterminé autrement par le commissaire des Territoires du Nord-Ouest. Les responsables des Territoires du Nord-Ouest avaient envisagé de se charger eux-mêmes de la conduite des prochaines élections générales, en 1991. Toutefois, en vertu d'une entente conclue avec le Commissaire, c'est encore une fois Élections Canada qui s'est chargé d'administrer le scrutin.

Le Commissaire aux élections fédérales, nommé par le Directeur général des élections, veille, sous la surveillance générale de ce dernier, au respect et à l'application des dispositions de la Loi électorale du Canada.

Par ailleurs, le Directeur général des élections fournit les données nécessaires aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales dans l'accomplissement de leur mandat relatif à la représentation de chacune des provinces à la Chambre des communes, en conformité avec la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

2. Mandat

Le mandat du Directeur général des élections est défini dans la Loi électorale du Canada et dans la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

3. Objectif du Programme

Assurer à l'électorat canadien l'exercice de son droit de suffrage aux élections des membres de la Chambre des communes, en conformité avec la Loi électorale du Canada; assurer le respect et l'application de toutes les dispositions de la Loi électorale du Canada; calculer le nombre de membres de la Chambre des communes à attribuer à chacune des provinces, aux termes de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales et conformément aux dispositions des lois constitutionnelles, pour chaque exercice de révision des limites des circonscriptions électorales; et fournir l'aide technique, administrative et financière aux 11 commissions de délimitation des circonscriptions électorales (dix commissions provinciales et une territoriale) établies en conformité avec la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorale.

4. Description du Programme

Structure par activité: Le Programme d'Élections Canada compte deux activités: les élections et l'administration.

Élections

Cette activité comprend les deux éléments principaux suivants:

Loi électorale du Canada: En vertu de cette Loi, Élections Canada dirige et supervise l'ensemble des tâches administratives que suppose la conduite d'une élection. Par ailleurs, ce groupe est aussi responsable de la communication de directives et de lignes directrices aux candidats et aux partis politiques, de l'application de la Loi électorale du Canada et du versement aux officiers d'élection, aux vérificateurs, aux partis politiques et aux agents officiels, des sommes prévues par la Loi; de l'information du public canadien sur ses droits démocratiques et sur la façon de les exercer; et de la présentation de rapports au Parlement.

Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales: En vertu de cette Loi, Élections Canada, après chaque recensement décennal, doit calculer le nombre de députés auquel chaque province a droit à la Chambre des communes et fournir aux 11 commissions de délimitation des circonscriptions électorales, les statistiques, les cartes et tous les autres documents dont elles peuvent avoir besoin, ainsi que l'aide technique, administrative et financière qui leur sont nécessaires pour s'acquitter de leur mandat.

Les six fonctions principales d'Élections Canada à l'égard de ces commissions sont les suivantes:

- fournir toute l'information portant sur leur province respective ou leur territoire (statistiques démographiques, cartes et autres renseignements);

- assurer la liaison entre les commissions et les organismes désignés par la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, soit Statistique Canada et la Direction des levés et de la cartographie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources;

- agir comme intermédiaire entre les commissions et l'Imprimeur de la Reine pour l'impression de leurs projets de délimitation et, en dernier lieu, de leurs rapports finals;

- assurer la liaison entre les commissions et la Chambre des communes relativement à la transmission de leurs rapports;

- fournir à la discrétion de chaque commission qui les utilisent comme elle l'entend les services techniques, administratifs et financiers propres à l'aider à s'acquitter de son mandat; et

- vérifier les dépenses engagées par les commissions et en autoriser le paiement.

Administration

L'Administration se compose d'un noyau d'employés équivalent à 55 années-personnes en poste à Ottawa qui veillent à ce que le Bureau soit prêt en tout temps à conduire une élection dans le délai minimal prescrit par la Loi électorale du Canada. Ces employés doivent s'acquitter de certaines fonctions législatives en dehors de la période électorale, par exemple:

- préparer, acquérir et renouveler tous les moyens financiers, les services de formation et les autres outils nécessaires à la conduite d'une élection ou au remaniement des limites des circonscriptions électorales;

- donner une formation complète à tous les directeurs du scrutin et les renseigner sur les responsabilités qui leur incombent aux termes de la Loi;

- fournir les données dont les députés, les partis politiques, les comités parlementaires et les candidats peuvent avoir besoin;

- fournir aide et conseils aux comités de la Chambre (Comité de gestion et comités législatifs, selon le cas);

- passer en revue les procédures électorales et les dispositions concernant les dépenses d'élection;

- préparer et rédiger les rapports législatifs et statistiques, ainsi que les manuels d'instructions destinés aux membres du personnel électoral, aux candidats et aux partis politiques; et

- vérifier et payer tous les comptes administratifs et législatifs.

5. Organisation du Programme en vue de son exécution

Le Bureau d'Élections Canada est organisé de la façon suivante:

Structure de l'organisme: Le Directeur général des élections est nommé en vertu d'une résolution de la Chambre des communes et fait rapport à celle-ci par l'entremise du Président de cette Chambre. Il est secondé par le Directeur général adjoint des élections, nommé par le Gouverneur en conseil, et par le Commissaire aux élections fédérales, nommé en vertu des pouvoirs que la loi confère au Directeur général des élections. Le Directeur exécutif - Avocat général, qui est un fonctionnaire, relève du Directeur général des élections et fournit des conseils d'ordre juridique à ce dernier et au Commissaire aux élections fédérales. Le Directeur des opérations, le Directeur du financement des élections, le Directeur technologie informatique, le Directeur de l'administration et des ressources humaines et le Directeur des communications, tous fonctionnaires, relèvent du Directeur général des élections. Le Directeur de la planification stratégique et des services internationaux relève du Directeur général adjoint des élections.

Le Commissaire aux élections fédérales est chargé de faire respecter et appliquer toutes les dispositions de la Loi électorale du Canada.

Le Directeur exécutif - Avocat général doit dispenser des services à caractère juridique au Directeur général des élections et aux collaborateurs de ce dernier, ainsi qu'au Commissaire aux élections fédérales. Au Bureau du commissaire, le Directeur exécutif coordonne toutes les activités liées à l'application de la Loi électorale du Canada. Il agit en tant que coordonnateur de la protection des renseignements personnels et coordonnateur des conflits d'intérêt.

Le Directeur des opérations est responsable de la préparation et de la conduite des élections fédérales (générales et partielles) et territoriales, ainsi que de la rédaction des rapports qui suivent et de la coordination des activités des commissions de délimitation des circonscriptions électorales.

Le Directeur du financement des élections veille à la gestion financière du Bureau et à l'administration des dispositions de la Loi électorale du Canada concernant le financement des élections ainsi que les dispositions de la Loi électorale des Territoires du Nord-Ouest selon une entente entre le Directeur général des élections et le Commissaire des Territoires du Nord-Ouest. Il fait aussi fonction de registraire pour les partis politiques et, comme tel, est responsable de recevoir et vérifier les demandes d'enregistrement soumises par les partis

politiques en vertu de l'article 24 de la Loi électorale du Canada. Après vérification, le directeur/registraire fait sa recommandation auprès du Directeur général des élections afin de lui permettre d'accepter ou de rejeter la demande d'enregistrement. Le directeur/registraire est également responsable de maintenir des registres des partis politiques et des agents nommés par les partis politiques.

Le Directeur technologie informatique est responsable de la bonne marche des systèmes d'information, qu'il s'agisse des méthodes technologiques (logiciels) ou de la mise à jour des systèmes existants de gestion. Ceci est un nouveau poste.

Quant au Directeur de l'administration et des ressources humaines, il s'occupe de l'ensemble des services fournis à l'organisme en matière d'administration, de personnel, d'achat, de maintien des dossiers et de formation.

Le Directeur des communications a charge d'élaborer et de mettre en application des programmes et des activités destinés à sensibiliser davantage le public au système électoral, ainsi qu'au rôle d'Élections Canada. Il doit aussi informer les électeurs au sujet de leur droit de vote selon la loi électorale du Canada et de la façon dont ils peuvent l'exercer. Les activités consistent en de la publicité, des relations avec le public, la communauté et les médias, des publications, ainsi que l'exploitation d'un service d'information.

Le Directeur de la planification stratégique et des services internationaux est responsable de la planification stratégique avec une emphase particulière sur les activités de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis. Il doit également s'occuper de la prestation des services internationaux: conseiller des délégations étrangères, former des responsables d'élections, fournir des documents et des accessoires pour la tenue des scrutins, donner de l'aide et des conseils techniques et prêter des surveillants et des observateurs d'élections.

Les employés permanents du Bureau travaillent à Ottawa. Le Bureau est connu sous le nom d'Élections Canada. Il n'existe aucun bureau régional permanent: les 295 directeurs du scrutin, nommés par décret sur avis conforme du ministre désigné à cette fin, ouvrent des bureaux dans la circonscription électorale dont ils ont la charge pour la conduite d'une élection. Les commissions de délimitation des circonscriptions électorales ont aussi un bureau dans la province pour laquelle elles agissent ou dans les Territoires du Nord-Ouest, selon le cas, pendant la durée de leurs activités.

Le tableau 3 montre l'affectation des ressources selon la structure de l'organisation et les activités pour 1992-1993.

Tableau 3: Affectation des ressources selon la structure de l'organisation et les activités – 1992–1993

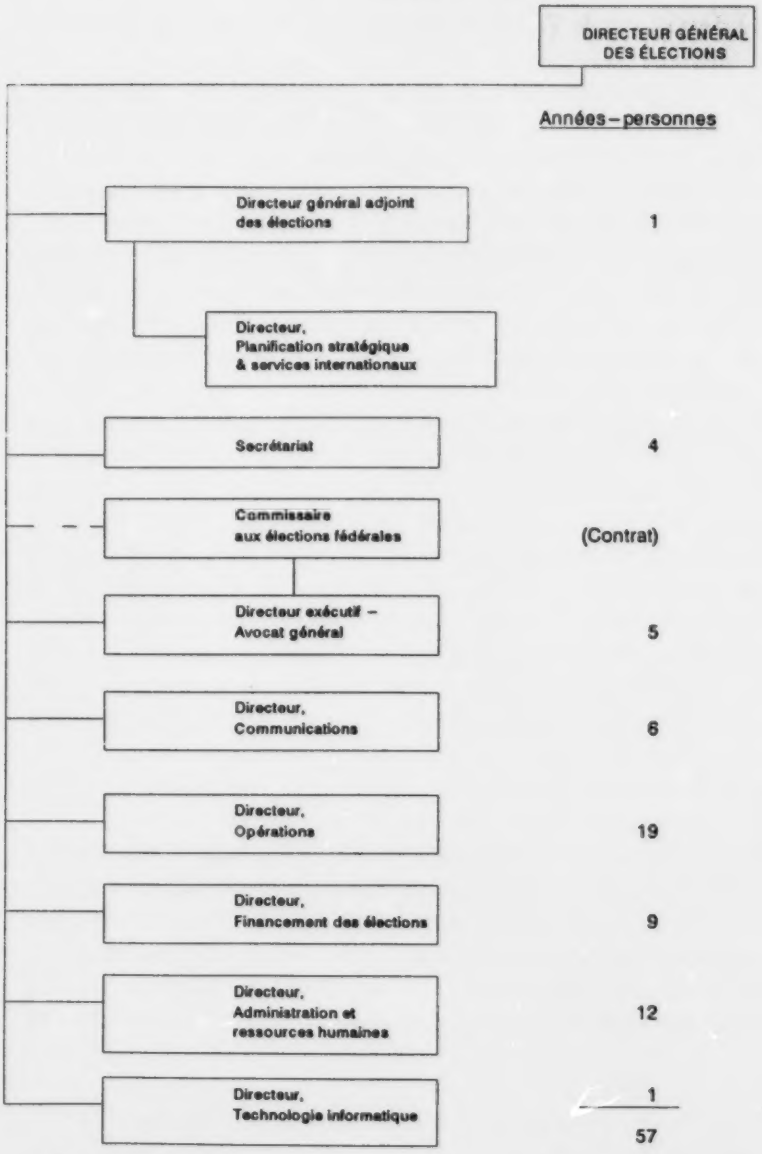

	Années–personnes	Élections (000 $)	Administration (000 $)	Total (000 $)
Directeur général adjoint des élections	1		144	144
Directeur, Planification stratégique & services internationaux		217	1	218
Secrétariat	4	151	131	282
Commissaire aux élections fédérales	(Contrat)	89	---	89
Directeur exécutif – Avocat général	5	83	333	416
Directeur, Communications	6	3 763	344	4 107
Directeur, Opérations	19	10 244	1 039	11 283
Directeur, Financement des élections	9	461	626	1 087
Directeur, Administration et ressources humaines	12	1 392	670	2 062
Directeur, Technologie informatique	1	1 600	52	1 652
	57	18 000	3 340	21 340

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Plusieurs facteurs peuvent influencer grandement le Programme.

Incertitude quant à la date des élections générales et partielles et au délai minimum prévu par la Loi: Même s'il est prévu que des élections générales doivent avoir lieu après une certaine période, on ne précise pas de durée minimum et les élections peuvent être déclenchées à tout moment. Le Directeur général des élections doit donc être prêt à organiser un scrutin dans un laps de temps, parfois très court, et même aussitôt après un autre, comme ce fut le cas, par exemple, pour les élections de mai 1979 et de février 1980. Des élections partielles peuvent aussi devoir être organisées rapidement et n'importe quand entre deux élections générales.

En vertu de la Loi, une période minimale de 50 jours doit séparer le déclenchement d'une élection générale ou partielle du jour du scrutin. Le Directeur général des élections doit donc se tenir prêt. L'administration d'une élection générale suppose la mise à la disposition des 295 directeurs du scrutin, de tout le matériel et des fonds nécessaires au recrutement et à la formation des 250 000 membres du personnel électoral, effectuer le recensement de plus de 17 millions d'électeurs, ainsi que l'élaboration et la distribution de documents et de lignes directrices et la communication de directives à environ 1 600 candidats, à leurs agents officiels et à tous les partis politiques officiellement inscrits. De son côté, le Commissaire aux élections fédérales doit assurer le respect et l'application de la Loi électorale du Canada.

Réforme législative et autres changements: La modification de lois existantes et l'entrée en vigueur de lois nouvelles ont des conséquences importantes sur l'administration des élections. La fourniture du matériel et des services dans les deux langues officielles, ainsi que le prévoit la Loi sur les langues officielles, l'accessibilité pour les personnes handicapées des bureaux de scrutin, conformément à la Loi canadienne sur les droits de la personne, la modification des dispositions relatives aux dépenses électorales contenues dans la loi et la décision récente de la Cour fédérale visant à autoriser les détenus à voter n'en sont que quelques exemples.

La Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, dont la création a été annoncée dans le discours du Trône de 1989, et qui a entamé dès 1990 une vaste étude sur le système électoral canadien, devrait déposer son rapport au début de l'année 1992. À l'heure actuelle, il est impossible de savoir si le Parlement tiendra compte en tout ou en partie des recommandations de ce rapport suffisamment rapidement pour que des modifications puissent être apportées aux procédures électorales et autres avant les prochaines élections générales. Cela dépendra en partie des recommandations qui seront retenues pour examen par le Parlement. Dans l'intervalle, le Bureau s'attachera à étudier en profondeur toutes les recommandations et leurs éventuels effets pour lui sur la conduite des élections.

2. Initiatives

Nouvelles initiatives pour 1992-1993:

Formation: Des séances de formation seront dispensées aux nouveaux directeurs du scrutin, lorsque ceux-ci auront été nommés par le Gouverneur en conseil, pour doter les postes devenus vacants. Des séances générales d'information seront présentées à l'ensemble des directeurs du scrutin pour les renseigner sur leurs nouvelles responsabilités en ce qui concerne l'informatisation des listes d'électeurs et pour faire le point avec eux sur toutes les autres modifications apportées aux procédures administratives et opérationnelles depuis les dernières élections.

Système d'information sur les dépenses électorales: Ce projet permettra une informatisation plus poussée du repérage des dépenses d'élections, ainsi que le calcul du remboursement des dépenses d'élections allouées aux candidats. Le nouveau système facilitera la délivrance et le contrôle des reçus officiels pour fin d'impôt que les candidats remettent aux personnes qui cotisent à leurs campagnes. Il permettra d'obtenir des renseignements plus détaillés et plus actuels, d'assurer le respect de la Loi électorale du Canada dans le domaine des dépenses d'élections et des contributions versées aux candidats et d'aider à vérifier si les fonds électoraux en surplus sont utilisés dans le respect de la Loi.

Gestion des ressources de l'information: On anticipe des changements importants à la suite des recommandations de la Commission royale. Il est important que la Direction de la technologie informatique (TI) examine l'efficacité potentielle d'appliquer les techniques de la gestion des ressources de l'information (GRI) à Élections Canada dont l'environnement est en pleine évolution. Le personnel de TI participera à des séminaires et prendra des cours au sujet de la GRI, fera des recherches et examinera les outils disponibles sur le marché. Nous acquerrons le matériel et les logiciels nécessaires incluant les outils de développement de systèmes informatiques assisté par ordinateur (Computer Aided Systems Engineering), un langage informatique de 4^{e} génération, un logiciel de base de données ainsi que la plate-forme informatique compatible. Un projet-pilote sera instauré et un modèle de l'information et des procédures associées au projet-pilote sera préparé aux fins d'évaluation. L'intention de cette initiative est de préparer l'organisation pour une rapide mise à jour des applications courantes à la suite des prochaines élections générales.

Postes Canada et Statistique Canada: Des discussions se poursuivront avec Postes Canada et Statistique Canada en vue d'une utilisation commune des données qui pourraient aider Élections Canada à élaborer un registre permanent d'adresses.

Application des recommandations de FP 2000: Élections Canada devra être prêt à donner suite aux prochains changements législatifs relatifs au personnel, à analyser les changements et à en absorber les effets. Par exemple, il faudra que les gestionnaires soient formés aux nouvelles méthodes de rédaction des descriptions d'emploi et d'évaluation des postes, de façon à pouvoir aider les comités de classification à mieux déterminer et planifier leurs

propres besoins en matière de classification et à être en mesure de donner des détails sur le travail effectué dans une langue plus concise et plus neutre.

Propositions de réforme constitutionnelle: Élections Canada s'intéressera de près aux diverses propositions de réforme constitutionnelle qui sont susceptibles d'avoir des conséquences sur le processus électoral, telle la proposition qui prévoit un sénat élu.

Initiatives en cours:

Activités concernant la nouvelle répartition: Conformément à la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, une fois tous les dix ans, après le recensement, les limites des circonscriptions électorales fédérales doivent faire l'objet d'un examen. À cette fin, les données démographiques issues du recensement de juin 1991 seront transmises au Directeur général des élections en avril 1992, afin de permettre la répartition des sièges de la Chambre des communes entre les provinces, conformément à la formule prescrite par la Loi constitutionnelle. Le Directeur général des élections fera ensuite connaître, aux onze (11) commissions indépendantes de délimitation des circonscriptions qui seront alors créées, les chiffres dont celles-ci auront besoin. Leur tâche sera de diviser chacune des provinces et les territoires du Nord-Ouest en circonscriptions électorales; le Yukon forme une circonscription à lui seul. Cette opération demandera quinze (15) mois.

Ajustement aux sections de vote: D'après la Loi électorale du Canada, les circonscriptions doivent être partagées en sections de vote, c'est-à-dire en zones géographiques délimitées par le directeur du scrutin. À chacune d'entre elles correspond une liste électorale et un ou plusieurs bureaux où sont recueillis les votes, le jour des élections. Entre janvier et juin 1992, on procédera à un ajustement mineur pour tenir ces sections de vote à jour.

Vérification des Systèmes: Élections Canada continue à se préparer pour une élection. Nous avons amélioré nos systèmes opérationnels et mis en place un système d'information de gestion financière. Une vérification de tous les principaux systèmes est prévue au début de juin 1992, afin de s'assurer qu'ils opéreront efficacement à la prochaine élection générale.

Cartographie numérique: Pour établir les cartes électorales, Élections Canada se procure des cartes de base auprès d'Énergie, Mines et Ressources Canada (EMR) et de Statistique Canada. Autrefois, ces cartes étaient présentées sous forme analogique. Toutefois, EMR et Statistique Canada ont maintenant adopté l'informatique, et les cartes de base sont dorénavant produites sous forme numérique. En 1989-1990, Élections Canada a mené une analyse des besoins et une étude de faisabilité afin de préciser comment il lui était possible d'améliorer l'efficacité de ses activités cartographiques. Ces études ont abouti à la conclusion qu'Élections Canada devait remplacer la forme analogique par la forme numérique, afin de pouvoir utiliser les cartes d'EMR et de Statistique Canada. Élections Canada pourrait rattacher les données textuelles aux cartes électorales et produire ainsi des comptes rendus exacts pour répondre aux questions des députés, des partis politiques, des candidats, des chercheurs et du public tout en, et c'est là le plus important, apportant un appui plus efficace

au processus électoral. Un certain nombre de projets-pilotes devraient permettre d'appliquer la technologie des Systèmes d'information géographique (SGI) aussi prudemment et aussi efficacement que possible.

Mise à jour des indicateurs de rues: Les ajustements mineurs des délimitations des sections de vote sera suivie d'une mise à jour des indicateurs de rues. Ceux-ci servent à déterminer à quelle circonscription électorale appartient telle ou telle adresse dans une grande ville.

Accessibilité au vote: L'accessibilité au vote est un facteur important et significatif dans l'exercice du droit de vote. Ce programme vise donc à enrayer les obstacles physiques, d'esprit et d'attitude afin de s'assurer que tous les électeurs admissibles aient une chance égale d'exercer librement leur droit de vote. Ce programme comprend deux phases. Élections Canada ayant adopté une politique d'accès sans obstacle à 100 %, la première phase s'adresse aux électeurs qui ont une mobilité réduite; avec l'aide des directeurs du scrutin, Élections Canada est à dresser un inventaire des endroits de bureaux de scrutin potentiels qui offrent accès de plain-pied et des édifices qui doivent être modifiés par l'installation de rampes ou d'autres moyens temporaires. D'autres organismes électoraux voudront peut-être profiter de nos efforts. La deuxième phase s'adresse aux autres groupes d'électeurs qui ont des besoins particuliers, comme les personnes âgées, les autochtones, les personnes souffrant de cécité et de surdité partielle ou totale, les itinérants, les illettrés. La sensibilisation des officiers d'élection et le développement d'outils techniques et de directives sont deux éléments très importants de cette deuxième phase.

Vote des détenus: Les consultations avec les représentants des pénitenciers se poursuivront afin d'établir une marche à suivre pour permettre aux détenus de voter.

Programme d'information des électeurs: La Direction des communications continuera de collaborer avec des agences de l'extérieur à l'élaboration d'un programme multimédias d'information des électeurs en vue des prochaines élections. Ce programme comprendra des éléments de publicité payée et gratuite, y compris des volets autochtone et "ethnique"; des interventions de relations publiques, y compris la production d'annonces d'intérêt public, l'établissement d'un plan à l'intention des chaînes télévisuelles de la Chambre des communes pendant la période électorale et l'élaboration de pochettes documentaires pour divers groupes cibles; des activités de relations avec les médias, y compris une tournée pré-électorale des médias, une conférence de presse lors du déclenchement des élections, une opération de surveillance au moment des élections et un programme de communiqués échelonnés pendant la campagne; enfin, un service national de renseignements qui supposera la mise en place d'un centre (ou de centres) d'information spéciale pour la période des élections ainsi que l'utilisation d'un numéro 1-800 réservé à cette fin. Si ce plan n'est pas exécuté en 1992-1993 (c'est-à-dire si les élections ne sont pas tenues au cours de cette année), on prévoit que seulement une portion du budget total (approximativement 2,8 $ millions de dollars) sera consacrée à l'élaboration du programme d'information des électeurs.

Programme de sensibilisation des électeurs: En 1992-1993, ce programme comprendra plusieurs activités : une participation au **Salon international de la jeunesse** et l'organisation d'une élection simulée lors de cette importante exposition, à Montréal; la présentation de l'exposition itinérante intitulée **Les coulisses des élections/Behind the Ballot Box** dans trois localités (en Alberta, en C.-B. et dans la RCN); la tenue d'élections simulées parmi des groupes d'écoliers et d'autres groupes; la promotion et la diffusion de pochettes documentaires pour aider à simuler des élections dans les écoles et dans d'autres groupes; enfin, la participation à des conférences d'enseignants et à des ateliers. Les dépenses prévues pour la réalisation de ces activités s'élèvent à 350 000 $, auxquelles il faudra ajouter une année-personne.

Activités internationales: Élections Canada, en collaboration avec les Affaires Extérieures, poursuit la mise à jour d'un répertoire complet des personnes qualifiées disposées à agir comme observateurs pour les activités internationales de nature électorale. Cet outil permettra de procéder plus rapidement au choix de ceux à qui ces missions seront confiés.

Élections Canada poursuit ses discussions avec les Nations Unies, l'Organisation des États américains et certaines autres organisations multilatérales sur les diverses élections prévues dans le monde afin de déterminer la nature de notre participation éventuelle à celle-ci.

Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis: La Commission doit remettre son rapport final au Gouverneur en conseil au début de 1992. Les formulaires, guides et programmes de formation seront examinés de très près suite au rapport de la Commission royale et aux modifications à la Loi qui en découleront. Selon la nature de ces modifications, un délai raisonnable sera nécessaire avant d'introduire des changements aux procédures.

Examen du tarif des honoraires: Les recommandations découlant de l'examen approfondi du tarif des honoraires des élections fédérales donneront lieu à un tarif modifié qui sera soumis au Gouverneur en conseil pour son approbation. Le nouveau tarif, plus simple et plus facile à comprendre, prévoira des barèmes de rémunération appropriés pour tous les responsables des élections.

Système d'information géographique: Élections Canada a instauré, en collaboration avec Élections C.-B., un projet-pilote visant à évaluer la faisabilité d'implanter un système d'information géographique lié au programme de la cartographie électorale.

Plan directeur de gestion de l'informatique: De toutes les prévisions pour l'informatisation des activités menées à l'intérieur du bureau du directeur du scrutin, seules celles qui sont reliées directement à la confection de la liste préliminaire et officielle et à l'adressage des avis de recensement sont en voie d'accomplissement; l'informatisation des autres activités impliquant le bureau du directeur du scrutin sera considérée au cours de 1992-1993.

Initiatives menées à bien:

Élections dans les T.N.-O.: En octobre 1991, le Bureau a administré des élections de concert avec les officiers du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, conformément à la Loi et en application d'une entente prise avec le Commissaire des Territoires du Nord-Ouest, dans le dessein de préparer les fonctionnaires des Territoires du Nord-Ouest à administrer eux-mêmes la prochaine élection générale.

Révision des délimitations des sections de vote: La révision des délimitations des sections de vote s'est terminée en octobre 1991. L'entreprise avait commencé en septembre 1989, en application de la Loi électorale du Canada. Chaque circonscription électorale est partagée en sections de vote regroupant en moyenne 375 électeurs. Chaque section de vote est représentée sur une carte, est identifiée par une description écrite et fait l'objet d'une évaluation approximative des électeurs qui s'y trouvent.

Mise à jour du Guide des circonscriptions: Le Guide des circonscriptions a été mis à jour. Ce document est publié sous l'autorité des Règles électorales spéciales contenues dans la Loi. Il précise dans quelle circonscription est située chacune des municipalités qui n'est pas divisée entre plusieurs circonscriptions électorales.

Efforts consacrés au respect et à l'application: Une comparaison entre le nombre de dossiers ou de plaintes reçues par le bureau du Commissaire aux élections du Canada entre les élections générales de 1984 et celles de 1988 révèle une augmentation de 52 p. 100 (voir le tableau plus bas). Ces données indiquent bien sûr un accroissement de la charge de travail de ce bureau, mais ne représentent pas fidèlement les effets des activités de mise en oeuvre réalisées par le bureau.

Par contre, la proportion des poursuites aboutissants à une condamnation donne une idée des effets de ces activités. La proportion des poursuites menées à terme, découlant des élections de 1988 et ayant abouti à une condamnation, a augmenté par rapport à celle des condamnations comparables survenues par suite des élections de 1984.

Taux des condamnations

	Cas *	Poursuites	Condamnations	Pourcentage
Élection 1984	485	33	17	51,5 %
Élection 1988	848	51	36	70,6 %

* Exclut 82 cas en 1984 et 14 cas en 1988 en relation avec la vente de boissons alcooliques le jour du scrutin.

E. Données sur le rendement du Programme

1. Élections

En ce qui concerne l'activité "élections", l'attention portera principalement sur les éléments suivants:

Mise à jour des indicateurs de rues et du Guide des circonscriptions: L'achèvement de la révision des délimitations des sections de vote facilitera la mise à jour des répertoires de rues, déjà en marche. Ces indicateurs servent à déterminer la circonscription à laquelle appartiennent les adresses urbaines à l'intérieur des grandes villes. Le guide des circonscriptions a été mis à jour. Parmi d'autres usages, le guide et les indicateurs servent à déterminer dans quelle circonscription doivent voter les électeurs assujettis aux règles électorales spéciales.

Activités internationales: Au cours de 1990-1991, Élections Canada a participé à titre d'observateur et/ou de conseiller technique dans les pays suivants : Haïti, Bénin, Zaïre, Burkina Faso, Mali, El Salvador, Guatemala, Guyana, Hong Kong, Albanie, Bulgarie, Costa rica, Nicaragua et la Roumanie. Dans tous ces cas, la participation d'Élections Canada répondait à des demandes émanant du Président de la Chambre des communes, des Affaires extérieures, de l'Agence canadienne de développement international, des Nations Unies, de l'Organisation des États américains, de même que de la Francophonie, du Commonwealth et du Bureau des élections libres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Les interventions d'Élections Canada ont été d'une nature et d'une ampleur variées: information de délégations étrangères en visite au Canada; formation de responsables électoraux; approvisionnement en matériels et fournitures; rédaction des exigences techniques pour la production de cartes d'inscription et de papier pour bulletins de vote; prestation de conseils et d'aide techniques sur place pour la rédaction de modifications constitutionnelles touchant les lois électorales, sans compter le détachement d'observateurs électoraux qualifiés.

Dans le dessein de créer un vaste répertoire de personnes qualifiées pouvant servir de conseillers techniques et d'observateurs, Élections Canada a commencé à distribuer un formulaire détaillé parmi divers groupes du pays, et notamment aux bureaux de tous les directeurs généraux d'élections des provinces et territoires, ainsi qu'à l'Association des anciens parlementaires.

Lorsque des membres du personnel d'Élections Canada participent à des activités électorales à l'échelon international, leur traitement et les avantages connexes sont généralement assumés par Élections Canada; les autres dépenses engagées pour l'occasion, notamment pour les déplacements et l'hébergement, sont récupérées auprès de l'organisme demandeur.

Efficacité

L'efficacité du Programme par rapport à l'objectif fixé, qui est de fournir aux électeurs la possibilité d'exercer leur droit de vote conformément à la Loi électorale du Canada, peut se mesurer principalement selon les critères suivants:

Recensement: Les listes portant les noms des personnes admises à voter lors d'une élection générale ou partielle sont établies au terme d'un processus d'inscription prescrit par la Loi électorale du Canada.

L'une des façons de déterminer l'efficacité d'un recensement électoral consiste à analyser les données démographiques issues du dernier recensement général de Statistique Canada. On estime que 70 p. 100 de la population ont qualité d'électeurs. Toutefois, il se peut que l'évolution de la taille et de la composition de la population entre le jour du recensement et le jour des élections amène une certaine incertitude quant à l'exactitude des évaluations démographiques. Les directeurs du scrutin, eux aussi, fournissent une évaluation du nombre d'électeurs potentiels lorsqu'ils procèdent à la révision de la délimitation de leurs sections de vote avant l'élection.

Deux facteurs contribuent à l'efficacité du processus de recensement: les méthodes utilisées et la possibilité de corriger les listes par le processus de révision durant l'élection. Après le recensement, qui a lieu entre le 38e et le 32e jour précédant le scrutin, les électeurs éventuels ont la possibilité de faire corriger les listes préliminaires jusqu'au 17e jour précédant le scrutin et d'y faire inscrire leur nom en satisfaisant les exigences législatives.

Le nombre des électeurs éventuels à être inscrits sur la liste préliminaire grâce au processus de révision est un autre indice de l'efficacité du recensement.

Si le recensement en vue des élections générales de 1988 a posé des difficultés dans certaines régions du pays, on a quand même recensé plus de 17 100 000 électeurs ayant droit de vote. Il s'agit là du plus grand nombre d'électeurs jamais inscrits, ce qui représente une

augmentation de 5,78 p. 100 par rapport à 1984, même si la population n'a augmenté que de 3 p. 100. Cette différence reflète le vieillissement de la population canadienne.

On peut avoir une idée de l'efficacité de l'actuelle procédure d'inscription sur les listes électorales en comparant le nombre d'électeurs inscrits et le nombre de citoyens canadiens en âge de voter (c.-à-d. 18 ans et plus). Selon les chiffres de 1988, ce pourcentage s'établissait à environ 95 %. Si l'on retranchait du nombre de Canadiens en âge de voter les personnes légalement privées du droit de vote, ce taux serait encore plus élevé.

Le système de recensement, tel qu'il existe aujourd'hui, est considéré très efficace, mais il importe de revoir certains de ses aspects de façon qu'il soit davantage adapté aux conditions de vie modernes, ainsi qu'au nombre limité de personnes qualifiées disponibles et disposées à faire ce type de travail dans certaines régions du pays.

Révision des listes: En ce qui concerne les noms ajoutés aux listes pendant la période de la révision, il est essentiel de tenir compte de la programmation dans le temps des élections avant de tirer des conclusions à cet égard. Au cours des six dernières élections (de 1972 à 1988, à l'exception de 1980, où il n'y avait pas eu de recensement), le pourcentage de noms ajoutés a varié de 0,77 à 3,26 p. 100, avec une moyenne de 1,95 p. 100. En 1984, par exemple, les élections étaient fixées au 4 septembre, ce qui signifiait que le recensement avait lieu en juillet, époque où nombre de personnes ne sont pas chez elles. Le Directeur général des élections a dû adopter des dispositions spéciales pour prolonger la période de révision jusqu'au 7e jour précédant le scrutin, et le pourcentage de noms ajoutés a atteint 3,26 p. 100. Compte tenu des conditions entourant les élections de 1988, le pourcentage d'électeurs ajoutés pendant la révision -- légèrement supérieur à 2 p. 100 -- ne présente rien d'extraordinaire. Il aurait été considérablement plus élevé si les recommandations formulées par le Directeur général des élections et reprises dans le projet de loi C-79 avaient été adoptées. Il aurait alors été possible d'ajouter des noms à la liste électorale pendant la période de révision dans les régions urbaines jusqu'au 3e jour, au lieu du 17e jour (comme c'est aujourd'hui le cas) avant le scrutin.

C'est notamment grâce au vaste programme d'information mis en oeuvre lors des dernières élections générales qu'a augmenté le nombre de personnes ayant droit de voter qui ont profité de la révision.

Le tableau 4 indique le nombre des personnes dont le nom apparaissait sur les listes préliminaires et sur les listes officielles après la période de révision lors des élections générales de 1988, 1984, 1979, 1974 et 1972.

Tableau 4: Nombre d'électeurs inscrits sur les listes préliminaires et officielles d'électeurs en 1988, 1984, 1979, 1974 et 1972*

Élection	Listes préliminaires	Listes officielles	Additions aux listes préliminaires %
1988	17 161 413	17 580 880	2,45
1984	16 164 636	16 692 011	3,26
1979	14 865 893	15 151 997	1,92
1974	13 358 576	13 537 353	1,34
1972	12 813 806	12 917 778	0,77

* Les chiffres correspondant à l'élection de 1980 ont été exclus, les listes préliminaires ayant été exceptionnellement établies à partir des listes officielles de 1979, ce qui rend toute comparaison impossible.

Vote: Si environ 94 à 95 p. 100 des votants ont exercé leur droit de vote le jour du scrutin, d'autres ont choisi de voter au bureau du directeur du scrutin entre le 21e jour et le 3e jour précédant le jour du scrutin ou lors des scrutins par anticipation tenus les 9e, 7e et 6e jours précédant le scrutin. Par ailleurs, un grand nombre d'électeurs, tels que les membres des Forces canadiennes, les anciens combattants qui sont hospitalisés et les membres de la Fonction publique du Canada en poste à l'étranger, ainsi que les personnes à leur charge, peuvent exercer leur droit de vote lors des élections générales en vertu des Règles électorales spéciales prévues à l'annexe II de la Loi électorale du Canada. Ces scrutins se tiennent entre le 14e et le 9e jour précédant le jour du scrutin.

Par conséquent, à l'exception des dimanches ou du samedi précédant immédiatement le jour du scrutin, les électeurs peuvent exercer leur droit de vote durant n'importe lequel des 17 autres jours précédant les élections générales.

Le tableau 5 donne un aperçu du nombre des électeurs qui ont voté en vertu de ces dispositions lors des cinq dernières élections générales.

Tableau 5: Votes déposés avant le jour du scrutin lors des élections générales

Votes déposés	1988	1984	1980	1979	1974
Aux bureaux spéciaux de scrutin	466 173	580 036	427 503	301 978	444 334
Aux bureaux des directeurs du scrutin	96 889	132 223	47 607	28 231	*
En vertu des Règles électorales spéciales	53 113	54 391	52 652	50 714	49 149
Nombre total de votes déposés avant le jour du scrutin	616 175	766 650	527 762	380 923	493 483
Pourcentage du total des votes déposés	4,64 %	6,07 %	4,79 %	3,30 %	5,10 %

* N'existait pas aux élections générales tenues avant 1979.

Procédures: La clarté de l'information fournie et la simplicité du mode de scrutin contribuent aussi à l'efficacité du Programme, comme en témoigne, par exemple, le nombre des bulletins de vote rejetés. Il est à noter que les données figurant dans le tableau 6, qui indique le nombre et le pourcentage de bulletins de vote rejetés lors des six dernières élections générales, incluent aussi les bulletins qui ont été délibérément gâtés. Le très faible pourcentage de bulletins rejetés et la baisse de leur nombre tiennent en partie à la clarté plus grande des directives et à la simplification des procédures.

Tableau 6: Nombre et pourcentage de bulletins de vote rejetés

Année de l'élection	Nombre total de votes déposés	Bulletins de vote rejetés	
		Nombre	%
1988	13 273 668	105 339	0,79
1984	12 638 424	89 703	0,71
1980	11 015 514	67 600	0,61
1979	11 541 000	85 298	0,74
1974	9 671 002	165 094	1,71
1972	9 974 661	307 172	3,08

Révision de la Loi électorale du Canada: Soucieux des intérêts de l'électeur, le Directeur général des élections et son personnel étudient sans cesse la Loi électorale du Canada et proposent des modifications propres à corriger certaines lacunes observées au cours d'une élection. Des recommandations sont formulées afin de refléter la nouvelle législation qui peut avoir un impact sur la Loi électorale du Canada et elles visent également à améliorer les dispositions et les procédures qui se sont avérées inefficaces au cours d'une élection. Des rencontres ont lieu après chaque élection avec les directeurs du scrutin afin de discuter des changements à apporter aux procédures et à l'application des dispositions de la Loi.

Au nombre des changements les plus récents, citons l'élargissement du vote par procuration, le droit de voter au bureau du directeur du scrutin, le choix de locaux facilement accessibles aux déficients physiques et l'utilisation d'un gabarit spécial permettant aux aveugles d'exercer seuls leur droit de vote. Le projet de loi C-79 contenant plus de 180 modifications à la Loi électorale du Canada, qui a été déposé à la Chambre des communes en juin 1987 et n'a jamais été adopté suite au déclenchement de la 34e élection générale, est un bon exemple de ce travail de révision. Parmi les changements qu'il aurait introduit, il convient de citer la mise en place d'un système de vote pour les citoyens canadiens vivant à l'étranger, des procédures plus souples pour la révision des listes préliminaires et une nouvelle approche avec des structures modifiées pour assurer l'application de la Loi.

Rendement global de l'organisation

Coût des élections: Le tableau 7 indique le coût total des trois dernières élections générales et le coût par électeur, et ce, en dollars courants et en dollars constants de 1980, selon l'Indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada. En dollars constants de 1980, le tableau 7 démontre une augmentation des coûts de 0,15 $ par électeur ou 3,8 p. cent de 1980 à 1988 avec la majeure partie de cette augmentation (c.-à-d. 0,13 $) imputable à la période de 1984 à 1988. Cette augmentation est due en grande partie à l'introduction de l'informatique au bureau, au coût de 2,7 $ millions, lequel coût a été imputé à l'élection générale de 1988.

Tableau 7: Coût des élections générales de 1988, 1984 et 1980

(Dollars)	1988	1984	1980
Coût de l'élection:			
Tâches préliminaires	2 874 019	1 352 814	385 400
Recensement et révision	34 311 164	30 913 330	16 037 078
Bureaux de scrutin	20 613 222	20 296 821	13 636 155
Honoraires et allocations versés aux directeurs et directeurs adjoints du scrutin	17 073 183	12 291 585	9 226 247
Bureau central et impression des bulletins de vote	25 446 475	12 956 999	8 777 815
Programme d'information	4 131 918	2 745 592	2 762 175
Remboursement des candidats et des partis	19 367 921	15 621 552	11 780 218
Règles électorales spéciales	614 727	307 531	311 644
Coût total de l'élection	124 432 630	96 486 224	62 916 732
Nombre total d'électeurs	17 639 001	16 775 011	15 890 416
Coût par électeur:			
En dollars courants	7,05	5,75	3,96
En dollars constants de 1980	4,11	3,98	3,96

Respect et application de la Loi: Le respect et l'application des dispositions de la Loi électorale du Canada relèvent du Commissaire aux élections fédérales. Suite à une entente avec le Directeur général des élections, la responsabilité concernant le respect de la Loi est partagée avec le Directeur du financement des élections qui est aussi responsable de la vérification des rapports financiers soumis par les candidats et les partis politiques enregistrés.

Avant, pendant et après les élections, le Commissaire reçoit des demandes officielles de renseignements et d'interprétation de la Loi en provenance du grand public, des agents officiels, des candidats et des représentants des partis politiques. Le Commissaire, le

Directeur exécutif - Avocat général et le Directeur du financement des élections ont répondu à plusieurs milliers de demandes officielles de renseignements ou d'interprétations concernant la Loi électorale du Canada lors des élections générales de 1988. L'augmentation marquée par rapport aux élections antérieures est en partie attribuable au programme d'information dans les médias.

Pendant et après chaque élection, des plaintes sont reçues au sujet de violations alléguées de la Loi électorale du Canada. Toutes les plaintes sont examinées par les conseillers juridiques et le Commissaire pour évaluer leur validité. Dans le cas des plaintes qui semblent fondées et qui justifient qu'une enquête soit menée, le dossier peut être remis à des enquêteurs retenus par le Commissaire pour effectuer une enquête préliminaire ou bien la Gendarmerie royale du Canada peut en être directement saisie pour mener une enquête exhaustive. Dans le cas où une enquête préliminaire est effectuée, la question peut être renvoyée par la suite à la GRC. Par conséquent, toutes les affaires justifiant qu'une enquête soit menée sont confiées à des enquêteurs retenus par le Commissaire ou à la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Les avocats engagés par le Commissaire examinent les conclusions des enquêtes et font des recommandations quant au bien-fondé d'intenter des poursuites. La Loi électorale du Canada stipule présentement qu'aucune poursuite ne peut être entamée sans l'autorisation écrite du Commissaire aux élections fédérales.

Le tableau 8 constitue un rapport des activités du Commissaire aux élections fédérales au cours des deux dernières élections. Une liste des infractions figure dans le rapport statutaire que le Directeur général des élections présente au Parlement conformément au paragraphe 195(1) de la Loi électorale du Canada.

Tableau 8: Grandes infractions portées à l'attention du Commissaire

Catégorie	Nombre de plaintes 1988	1984
Employeurs refusant les quatre heures consécutives pour aller voter, prévues à l'article 148	51	54
Candidats ou agents officiels qui déposent les rapports après le délai prévu	92	109
Vente de boissons alcooliques le jour du scrutin	14	82
Candidat ou parti diffusant de la publicité pendant la période d'interdiction	54	34
Défaut de remettre l'excédent de la campagne dans les délais prescrits	103	75
Défaut de retourner les formulaires de reçus pour fins d'impôt inutilisés dans les délais prescrits	145	24
Fausse déclaration concernant les dépenses d'élection	4	31
Mutilation ou enlèvement des affiches d'un candidat	8	17
Candidat ou agent officiel dépassant le montant autorisé au regard des dépenses d'élection	62	18
Définition des dépenses d'élection	35	19
Publicité ne portant pas les autorisations requises	47	15
Publication prématurée des résultats des élections	12	3
Voter illégalement	7	2
Autres infractions	228	84
Total	862	567

Au 31 octobre 1991, toutes les plaintes découlant des élections générales de 1988 sauf une avaient été réglées. Le seul dossier qui reste concerne la validité constitutionnelle de l'article 213 de la Loi, qui porte sur la période d'interdiction.

Révision des limites des circonscriptions électorales: Aux termes du paragraphe 14(1) de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, le Directeur général des élections est chargé d'informer les commissions de délimitation des circonscriptions électorales du nombre de députés à attribuer à chaque province.

En 1986 et 1987, Élections Canada a fourni aux onze commissions de révision des limites des circonscriptions électorales l'assistance administrative, technique, professionnelle et financière requise en vertu de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Il a notamment pris les mesures suivantes:

a) la fourniture de quelque 4 500 cartes de référence et de base, avec des statistiques démographiques pertinentes et autres données sur la province les intéressant, comme des renseignements d'ordre historique, des profils, etc.;

b) onze techniciens et cartographes ont été formés et chargés de seconder les commissions;

c) il a coordonné, produit et publié des convocations à des audiences publiques, y compris des cartes, dans 106 quotidiens et 301 hebdomadaires (tirage total de 8 599 428 exemplaires), au coût de 1 674 101,47 $;

d) il a aidé les commissions à l'occasion de quelque 650 réunions, dont 96 audiences publiques. Des représentants d'Élections Canada ont assisté aux réunions régulières, sur demande, et les techniciens et cartographes ont été présents à la plupart des réunions régulières et à toutes les audiences publiques;

e) il a assuré la liaison entre les commissions, la Chambre des communes et des ministères et organismes comme le Conseil du Trésor, Statistique Canada, Énergie, Mines et Ressources Canada, Approvisionnements et Services Canada et Travaux publics Canada, au nom des commissions;

f) il a mis en oeuvre le programme d'établissement des cartes officielles, lequel s'est traduit par la production de 336 cartes différentes en 550 500 exemplaires qui serviront jusqu'au prochain redécoupage de la carte électorale, en 1992-1993; et

g) il a examiné et traité toutes les factures reçues pour les dépenses engagées par les diverses commissions. Il a assumé la totalité de la rémunération du personnel des commissions, dont les membres, les secrétaires de direction, le

personnel de soutien, ainsi que les préposés à l'assistance technique. Le projet a coûté en tout 5,5 millions de dollars.

2. Administration

Un certain nombre d'activités permanentes sont en outre poursuivies entre les élections, principalement par les employés permanents d'Élections Canada. Il s'agit notamment de la mise à jour des outils et des méthodes de détermination des quantités de fournitures électorales à commander; de l'examen des guides financiers et opérationnels; de la simplification des instructions transmises aux directeurs du scrutin; et de l'ajout, sur divers formulaires, d'instructions particulières quant à leur usage et à la façon de les remplir.

Une attention spéciale sous l'activité de l'administration sera donnée comme suit:

Préparatifs en vue des 35e élections générales: Le matériel requis pour la conduite d'une élection générale ou partielle est préparé et organisé entre deux élections. Les préparatifs en vue des prochaines élections générales sont fort avancés. La majorité des accessoires nécessaires sont déjà rassemblés au Centre de distribution. Le regroupement de ceux-ci en lots et en pochettes a eu lieu. Les modifications qu'il faut apporter aux documents découlent généralement soit d'une modification à la Loi électorale du Canada, soit des suggestions d'amélioration avancées par le personnel et les directeurs du scrutin. Par exemple, les modifications législatives adoptées en 1983 ont entraîné une révision approfondie des règles régissant les dépenses électorales ainsi que du document publié à l'intention des candidats, des agents officiels et des vérificateurs. De plus, ces modifications ont nécessité une révision majeure des comptes rendus que doivent faire les candidats sur leurs dépenses ainsi que de divers formulaires utilisés par les agents officiels. Certains de ces changements ont de plus exigé une révision des instructions dispensées aux directeurs du scrutin.

Le nombre de différents formulaires et documents fournis aux directeurs du scrutin, aux candidats, aux recenseurs et à d'autres personnes pendant la période électorale sont énumérés au tableau 9.

Tableau 9: Formulaires, documents et fournitures d'élection

Formulaires à l'usage:	
• du directeur du scrutin	79
• des candidats	48
• des recenseurs	10
• de la révision des listes	15
• du bureau de scrutin	14
Accessoires	
• enveloppes à l'usage du bureau du scrutin	16
• enveloppes relatives aux dépenses d'élection	7
• étiquettes	5
• autres fournitures	106
• documents de référence	71
• modèles	19
Nombre total des pièces	390

La quantité réelle de formulaires, d'accessoires et d'autres documents varie selon le nombre d'électeurs dans chacune des circonscriptions électorales. Les accessoires sont habituellement divisés en 25 lots envoyés à chacun des 295 directeurs du scrutin avant et pendant la campagne électorale; la majorité des fournitures requises pour le recensement doivent être envoyées bien avant les élections afin que tout soit prêt pour cette première opération. Pendant les élections générales de 1988, 33 809 boîtes, sacs et cartons d'accessoires, équivalant à 620 tonnes, ont été acheminés aux 295 directeurs du scrutin.

Information: Cette activité vise aussi à renseigner, sur demande, les candidats éventuels, les médias et le grand public sur les élections. L'information est diffusée au moyen des rapports prévus par la Loi et de rapports statistiques portant sur diverses questions, dont les contributions versées aux candidats et les dépenses d'élection des candidats et des partis politiques, ou de documents traitant d'un sujet précis comme le droit de vote, la représentation et la marche à suivre pour devenir un candidat, et au moyen de cartes indiquant la répartition des circonscriptions électorales au Canada. Depuis la dernière élection générale, deux agents de renseignements ont répondu à 18 500 demandes téléphoniques durant l'année civile 1989 , à 14 700 demandes en 1990 et à 18 000 demandes en 1991, en plus des demandes reçues par écrit. Par contre, aux élections générales de 1988, un groupe de huit agents de renseignements ont répondu à 40 000 demandes téléphoniques au cours d'une période de deux mois.

Pour chaque élection générale, le Directeur général des élections conçoit un programme complet d'information des électeurs qui comporte de la publicité dans certains

journaux, dont les quotidiens, les hebdomadaires, la presse ethnique et universitaire, ainsi que des messages à la télévision et à la radio. Les activités connexes concernant les relations avec les médias et la population visent à compléter le programme de publicité payée afin de sensibiliser encore plus les électeurs au système électoral et à leurs droits. Une liste des rapports et des publications que le grand public peut obtenir figure à la section II.

Formation des directeurs du scrutin: En vue de préparer les nouveaux directeurs du scrutin à assumer leur charge et de veiller à ce que les autres directeurs du scrutin connaissent parfaitement les répercussions des modifications qui pourront avoir été apportées à la Loi et aux méthodes en vigueur, le Bureau organise des cours de formation et des séances d'information entre les élections. Dans un premier temps, les séances portent sur la méthodologie d'établissement des limites des sections de vote. Ensuite, les directeurs du scrutin sont instruits sur toutes les autres responsabilités de leur poste. Pendant la période précédant l'entrée en vigueur de la nouvelle carte électorale, le taux de roulement est élevé parmi les directeurs du scrutin. Le Bureau prévoit alors des séances d'information ou des cours destinés aux nouveaux directeurs du scrutin nommés en vertu des circonscriptions actuelles, dans l'éventualité d'une élection partielle avant les prochaines élections générales, ainsi que des rencontres pour les directeurs du scrutin en poste qui ont déjà de l'expérience afin de les informer des changements apportés à la Loi ou aux méthodes administratives. Dans ce dernier cas, les rencontres sont généralement organisées dans les centres régionaux du Canada, par souci d'économie. D'autres activités d'information sont organisées et menées avant chaque élection pour informer les candidats, les agents officiels et les vérificateurs de leurs responsabilités respectives en matière de finances et d'établissement de rapports aux termes de la Loi électorale du Canada.

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Les besoins financiers par article d'Élections Canada figurent au tableau 10.

Tableau 10: Détails des dépenses par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Personnel			
Traitements et salaires	**2 759**	2 208	2 525
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**441**	380	394
	3 200	2 586	2 919
Biens et services			
Transports et communications	**75**	75	61
Services d'information	**7**	5	8
Services professionnels et spéciaux	**35**	35	122
Location	**3**	0	1
Achat de services de réparation et d'entretien	**5**	5	9
Services publics, fournitures et approvisionnements	**13**	13	22
Autres subventions et paiements	**18 000**	12 600	9 706
Paiements de transferts		4	--
	18 138	12 737	9 929
Total des dépenses de fonctionnement	**21 338**	15 323	12 848
Capital	**2**	406	8
	21 340	15 729	12 856

2. Besoins en personnel

Les frais de personnel de 3 200 000 $ représentent 95.8 % des dépenses totales de fonctionnement du Bureau. Un aperçu des besoins en personnel est présenté au tableau 11.

Tableau 11: Détail des besoins en personnel

	Années personnes* contrôlées				
	Budget des dépenses 92-93	Prévu 91-92	Réel 90-91	Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 92-93
Gestion					
Scientifique et professionnel					
Droit	3	3	2	61 500 - 138 300	87 514
Administration et service extérieur	2	1	1	22 890 - 125 100	82 542
Services administratifs	17	18	16	17 470 - 72 817	49 153
Gestion des systèmes d'ordinateurs	1	2	2	22 310 - 73 032	42 181
Gestion des finances	3	3	2	15 516 - 69 789	59 773
Services d'information	3	3	4	17 329 - 65 839	50 193
Gestion du personnel	2	1	1	16 390 - 67 273	43 949
Technique					
Dessin et illustration	1	1	1	19 852 - 51 443	45 878
Soutien administratif					
Commis aux écritures et aux règlements	9	10	11	16 504 - 40 509	26 745
Secrétariat, sténographie et dactylographie	9	7	7	16 356 - 40 768	29 890
Exploitation					
Manoeuvres et hommes de métiers	2	3	3	16 989 - 51 984	27 837
Services divers (NS)	3	3	3	16 989 - 51 984	30 519
Services divers (S)					
	55	55	53		

	Autres Années-personnes*				
	Budget des dépenses 92-93	Prévu 91-92	Réel 90-91	Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 92-93
Cadres supérieurs	2	2	2	44 300 - 165 500	123 100

* L'expression **"années-personnes"** désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés.

Les années-personnes contrôlées sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. À quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Le Conseil du Trésor ne contrôle pas les années-personnes concernant le personnel des ministres nommé en vertu de l'article 39 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et toutes les nominations faites en vertu d'un décret. En outre, les années-personnes de certains ministères et organismes peuvent être exemptées du contrôle du Conseil du Trésor. Dans la partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont identifiées comme années-personnes "autorisées".

Les "autres" années-personnes ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont divulguées à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requis énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota: Les colonnes des années-personnes montrent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes contrôlées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle de traitement de chacun des groupes professionnels en vigueur le 1er octobre 1991. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les modifications dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Coût net du Programme

Tableau 12: Coût net du Programme pour 1992-1993

(en milliers de dollars)	Budget principal 1992-1993	Plus* autres coûts	Coût net estimatif du Programme 1992-1993	1991-1992
Élections	18 000		**18 000**	3 000
Administration	3 340	2 681	**6 021**	4 533
	21 340	2 681	**24 021**	7 533

* Services fournis sans frais dans le cadre du Programme:

	(en milliers de dollars)
• locaux obtenus sans frais de Travaux publics Canada;	2 455
• avantages sociaux des employés couvrant la part de l'employeur des primes d'assurance et les autres coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor;	188
• part de l'employeur des indemnités payées par Travail Canada;	29
• émission de chèques, y compris les services d'administration de la rémunération et les autres services comptables reçus sans frais d'Approvisionnements et Services Canada.	9

B. Autres renseignements

1. Crédits d'impôt pour contributions politiques fédérales

Il s'agit du montant total des crédits d'impôt accordés à des particuliers ou à des corporations au titre des contributions qu'ils ont versées à des partis politiques enregistrés ou à des candidats en vue d'une élection à la Chambre des communes, selon les reçus officiels à l'appui. Le crédit d'impôt maximum autorisé s'établit à 500 $.

Tableau 13: **Montant des crédits d'impôt pour contributions politiques fédérales:**

		Nombre	**Montant (000 $)**
1990	Corporations	* 2 503	* **566**
1989	Corporations	5 727	**1 333**
1989	Particuliers	108 738	**8 874**

* Chiffres estimatifs

Sources: 1. Les données relatives aux particuliers proviennent de l'édition de 1991 des Statistiques fiscales, publiées par la division des services statistiques de Revenu Canada - Impôt. Ces renseignements se fondent sur un échantillon de 2 p. 100 de tous les déclarants. Le document contient une explication détaillée de la méthode d'échantillonnage.

2. Les données concernant les corporations ont été tirées du fichier principal de Revenu Canada - Impôt sur les corporations (CORPAC) le 9 juillet 1991.

2. Liste des rapports législatifs et des autres publications offerts au grand public

- Loi électorale du Canada
- Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales

- Rapports du Directeur général des élections concernant les résultats par bureau de scrutin des élections tant générales que partielles, publiés en vertu du paragraphe 193 de la Loi

- Rapports du Directeur général des élections sur les dépenses électorales engagées lors des élections générales et publiées conformément à l'article 193 de la Loi

- Rapports statutaires du Directeur général des élections prévus au paragraphe 195(1) de la Loi

- La représentation au Parlement fédéral

- Le système électoral du Canada : Son évolution et son fonctionnement

- Guide de l'électeur

- Guide de l'électeur étudiant

- Le Vote au Canada (plurilingue)

- Votre directeur du scrutin

- Dépenses d'élection et vous

- Guide sur les élections à l'intention des candidats, de leurs agents officiels et des vérificateurs

- Renseignements importants à l'intention des candidats éventuels

- Liste alphabétique des circonscriptions électorales

- Liste des députés avec leur appartenance politique

- Liste des partis politiques enregistrés avec adresses

- Liste des directeurs généraux des élections des provinces

- Loi électorale des Territoires du Nord-Ouest

En outre, le public peut aussi se procurer divers répertoires, cartes et statistiques se rapportant aux élections partielles et générales. Les résultats d'élections antérieures peuvent être consultés sur microfiches aux Archives publiques. Le film sur le processus électoral et

le travail du Bureau intitulé "Élections Canada à l'oeuvre" ("Elections Canada at Work") peut être emprunté auprès des bureaux régionaux de l'Office national du film.

3. Administration d'une élection générale ou partielle

Pour décréter une élection générale, les proclamations suivantes doivent être émises :

- une proclamation annonçant la dissolution de la Chambre des communes;
- une proclamation fixant la date du scrutin et la date du retour des brefs d'élection; et
- une proclamation fixant une date pro forma pour la convocation du Parlement.

Les principales étapes d'une élection sont:

- la nomination des recenseurs urbains désignés par les deux candidats (ou partis politiques) autorisés, au plus tard à midi le 45e jour précédant le scrutin;
- le recensement qui, selon la Loi, doit commencer le vendredi 38e jour précédant le jour du scrutin;
- la compilation des listes préliminaires des électeurs et la remise d'exemplaires aux candidats, qui doit se faire, en vertu de la Loi, au plus tard le jeudi 25e jour précédant le jour du scrutin;
- la révision des listes préliminaires des électeurs qui, dans les sections urbaines, se fait les mercredi, jeudi et vendredi, respectivement 19e, 18e et 17e jours précédant le scrutin, et, dans les sections rurales, le mercredi, 19e jour précédant le scrutin;
- la présentation des candidats, au plus tard le lundi 28e jour précédant le jour du scrutin, sauf si ce lundi tombe un jour férié, suivant la définition qu'en donne la Loi d'interprétation; dans ce cas, le jour de la présentation des candidats est reporté au mardi suivant;
- l'ouverture des bureaux spéciaux de scrutin les samedi, lundi et mardi, respectivement 9e, 7e et 6e jours précédant le scrutin;
- le vote au bureau du directeur du scrutin (pour les électeurs qui sont incapables de voter aux bureaux spéciaux de scrutin ou le jour ordinaire du scrutin), qui a lieu à compter du lundi 21e jour précédant le scrutin jusqu'au vendredi précédant immédiatement le scrutin (à l'exception du dimanche et les trois jours de vote dans les bureaux spéciaux);

- le scrutin proprement dit qui, aux termes de la Loi, est toujours fixé au lundi, sauf si ce lundi tombe un jour férié, suivant la définition qu'en donne la Loi d'interprétation; dans ce cas, il est reporté au mardi suivant;

- l'addition officielle des votes effectuée par le directeur du scrutin ne peut avoir lieu avant le 3e jour suivant le scrutin, de sorte qu'on dispose du résultat officiel des votes déposés en faveur de chaque candidat en vertu des Règles électorales spéciales, ainsi que des documents pertinents pour le dépouillement du scrutin et pour un recomptage judiciaire, si nécessaire. Lors d'élections partielles, l'addition officielle peut se faire plus tôt parce que les Règles électorales spéciales ne s'appliquent pas; et

- la déclaration du candidat élu, qui est faite par chaque directeur du scrutin au plus tôt le 7e jour suivant l'addition officielle, sauf si une demande de recomptage judiciaire a été, entre-temps, présentée à un juge.

La Loi constitutionnelle de 1982 prévoit que la durée maximale d'une législature est de cinq ans à compter de la date fixée par décret pour le retour des brefs. Cette date suit habituellement le scrutin de trois semaines. Cependant, en cas de guerre, d'invasion ou d'insurrection, réelles ou appréhendées, le mandat de la Chambre des communes peut être prolongé au-delà de cinq ans.

C. Index

Activités internationale, 7, 10, 16, 22, 24, 26

Application de la Loi, 12, 13, 15, 18, 23, 29, 30, 31

Automatisation, 7

Besoins en personnel 38

Coût des élections 29, 30

Crédits d'impôt 41

Efficacité du Programme 25, 28

Élections dans les Territoires du Nord-Ouest 9, 12, 15, 23, 24, 42

Exposition, 7, 10, 22

Informatisation, 19, 22, 24

La révision de la carte électorale 6

Programme d'information des électeurs 7, 21, 35, 36

Rapports législatifs 41

Recensement 6, 13, 18, 20, 22, 25, 26, 30, 35, 43

Respect de la Loi, 12, 13, 15, 18, 19, 24, 30

Révision des limites des sections de vote, 6, 9, 10, 20, 21, 23-25

Révision des limites des circonscriptions électorales, 6, 8, 9, 12-14, 20, 33, 41

Système d'information de gestion, 10, 20